



PARTOUT, LA CULTURE

POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

Page couverture :
Ludovic Boney
Une cosmologie sans genèse, 2015
Aluminium, aluminium coulé, pigments et câbles d'acier
1 570 cm x 800 cm.
Collection du Musée national des beaux-arts du Québec
Œuvre réalisée dans le contexte de la Politique d'intégration
des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments
et des sites gouvernementaux et publics du gouvernement
du Québec (2016.80)
© Idra Labrie, MNBAQ

Les citations proviennent de l'Agenda 21 de la culture
et de la consultation publique tenue à l'été 2016.

Les œuvres d'art reproduites ont été sélectionnées à
partir des propositions d'un comité d'experts composé
de représentants du Conseil des arts et des lettres du
Québec, du Musée national des beaux-arts du Québec,
du Musée d'art contemporain et de représentants du
Bureau du renouvellement de la politique culturelle et
du Service de l'intégration des arts à l'architecture du
ministère de la Culture et des Communications.

La publication est accessible dans le site Web
du ministère de la Culture et des Communications :
www.partoutlaculture.gouv.qc.ca

ISBN : 978-2-550-81347-7 (PDF)
ISBN : 978-2-550-81346-0 (Imprimé)

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2018

Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin, contenant 100%
de fibre postconsommation et fabriqué à partir d'énergie
biogaz. Certifié FSC®, procédé sans chlore, garant des
forêts intactes et ECOLOGO 2771.

MOT DU PREMIER MINISTRE



Notre culture nous ressemble et nous rassemble. Elle joue un rôle majeur dans l'affirmation de notre caractère distinctif. Vitrine incomparable sur l'excellence de notre créativité et de notre savoir-faire, elle est le fruit du travail incessant de plusieurs générations d'artistes, d'artisans, d'entrepreneurs et de travailleurs culturels ainsi que de l'engagement de la population et de tous les paliers de gouvernement.

Souvenons-nous que, déjà en 1961, le Québec agissait comme précurseur en créant un ministère entièrement consacré au développement d'une culture forte et accessible, une première en Amérique du Nord. Trois décennies plus tard, nous relevions le défi de mettre de l'avant une politique culturelle engageant l'ensemble du gouvernement.

Aujourd'hui, le monde change profondément et rapidement. L'accélération technologique et la transformation majeure des modes de création, de production et de diffusion des expressions culturelles nous amènent à revoir nos approches. Avec cette nouvelle politique, nous souhaitons donc moderniser et amplifier la vision ambitieuse portée par nos prédécesseurs, celle d'une société qui mise sur la culture dans une perspective d'épanouissement et d'enrichissement collectif, d'innovation et d'adaptation à l'évolution rapide et constante de son environnement.

Pour que la langue française rayonne au Québec et dans le monde, pour que la culture soit de plus en plus présente dans le quotidien de la population et parce que l'autonomie de la création ainsi que la liberté d'expression et d'information sont des valeurs fondamentales au Québec, nous choisissons aujourd'hui de donner une nouvelle impulsion à notre action.

Avec cette politique, nous nous assurons que notre culture occupe la place importante et centrale qui lui revient dans le nouveau Québec que nous bâtissons. Ensemble, continuons de la faire rayonner et évoluer au rythme de notre société.

Philippe Couillard
Premier ministre du Québec

MOT DE LA MINISTRE



Que la culture soit partout : voilà le grand objectif de cette politique culturelle. Qu'elle se vive au quotidien et qu'elle s'inscrive sur le territoire : pour que nos milieux de vie soient beaux et dynamiques; pour que nos jeunes y trouvent des occasions de se développer harmonieusement; et pour que la population, dans toute sa diversité, y trouve un ancrage. Que la culture soit partout : pour qu'elle participe pleinement à l'économie et à l'essor du Québec; et pour que les artistes et les créateurs québécois rayonnent ici, à l'échelle de la planète et dans l'espace numérique.

La présente politique est le fruit d'un travail collectif. Elle a été nourrie par de vastes consultations auxquelles ont participé des milliers de personnes et d'organismes, dans toutes les régions du Québec. Les forces vives du milieu culturel, les dirigeantes et dirigeants de nos sociétés d'État en culture ainsi que les membres

du comité-conseil et du comité scientifique ont généreusement éclairé nos réflexions. Je les en remercie tous.

Dans la continuité de la politique culturelle de 1992, nous posons un autre jalon majeur. Avec les mots d'aujourd'hui, cette nouvelle politique incarne notre volonté d'inscrire la culture parmi les grands axes de développement du Québec et de promouvoir le français, qui en est le premier vecteur d'accès.

La culture est un fondement de l'affirmation, de l'épanouissement et de l'enrichissement de la société québécoise. Notre principal atout est la créativité des femmes et des hommes qui sont au cœur de nos milieux culturels professionnels. Ce sont les meilleurs ambassadeurs de notre culture, ici et sur la scène internationale. Cette politique est pour eux et pour toute la population du Québec.

Voilà donc l'essence de l'œuvre autour de laquelle je vous invite à faire cause commune, pour la vitalité et la spécificité de la culture québécoise.

Marie Montpetit

Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection et de
la Promotion de la langue française

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Une mobilisation fructueuse	1
Une politique inscrite dans la continuité	1
Constats et perspectives d'avenir	2
La langue française : une force identitaire à promouvoir, à valoriser et à protéger	2
La culture et l'éducation : des partenaires indissociables	2
Les artistes et les travailleurs culturels : au cœur d'une société créative	4
L'occupation du territoire : la culture comme levier pour la vitalité	4
La conservation, la transmission et la valorisation du patrimoine : une mobilisation croissante	6
Le numérique : des atouts pour relever les défis	6
La démographie et la diversité : des facteurs de changement	7
Les cultures autochtones : l'ouverture et le rapprochement	7
La communauté d'expression anglaise : un apport culturel significatif	7
Un nouveau chapitre : principes et orientations	9
Quatre orientations pour guider l'action	10
Engagements particuliers à l'égard des Autochtones	10
La culture et le développement durable	11
ENGAGEMENTS PARTICULIERS À L'ÉGARD DES AUTOCHTONES	12
Les cultures autochtones : l'essor et la continuité	14
Le développement culturel des Premières Nations et de la nation inuite	14
Les aspirations des artistes et des artisans autochtones	14
La vitalité des langues autochtones	15
La culture comme facteur déterminant du rapprochement des nations autochtones et de la nation québécoise	15
ORIENTATION 1	
CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF GRÂCE À LA CULTURE	17
Une vie culturelle en français, participative et engagée	18
Objectif 1.1 : Prendre appui sur la participation à la vie culturelle pour valoriser la langue française	18
Objectif 1.2 : Soutenir une participation culturelle élargie et inclusive	18
Objectif 1.3 : Renforcer l'engagement individuel et collectif en culture	18
L'apport croisé des secteurs culturels, éducatifs et sociaux	21
Objectif 1.4 : Amplifier la relation entre la culture et l'éducation	21
Objectif 1.5 : Accroître la synergie des secteurs culturels et sociaux	21
ORIENTATION 2	
FAÇONNER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA CRÉATION ET AU RAYONNEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE	22
Le déploiement de la création et de la production	24
Objectif 2.1 : Soutenir une création et une production répondant à de hauts standards de qualité	24
Objectif 2.2 : Favoriser la diversité des formes d'expression artistique et culturelle	24
La diffusion de la culture québécoise et sa notoriété à l'international	27
Objectif 2.3 : Favoriser la diffusion culturelle sur tout le territoire québécois, au Canada et sur la scène internationale	27
Objectif 2.4 : Accroître l'influence du Québec en matière de culture et la coopération avec ses partenaires internationaux	27

L'accès équitable à une vie professionnelle gratifiante et évolutive	28
Objectif 2.5 : Améliorer les conditions socioéconomiques des artistes professionnels et des travailleuses et travailleurs culturels	28
Objectif 2.6 : Offrir aux artistes et aux travailleuses et travailleurs culturels l'accès à un continuum cohérent de formation professionnelle et de perfectionnement	31
Objectif 2.7 : Assurer une meilleure inclusion de tous les talents	31
ORIENTATION 3	
DYNAMISER LA RELATION ENTRE LA CULTURE ET LE TERRITOIRE	32
La culture et le patrimoine, éléments fondamentaux de la vitalité du territoire	35
Objectif 3.1 : Améliorer la qualité des milieux de vie grâce à la culture	35
Objectif 3.2 : Miser sur le plein potentiel du patrimoine culturel	36
La puissance de l'action locale et régionale	39
Objectif 3.3 : Prendre en compte la diversité des régions	39
Objectif 3.4 : Prendre appui sur les initiatives culturelles des municipalités, des municipalités régionales de comté et des Autochtones	39
Objectif 3.4.1 : Renforcer le rôle culturel de Québec, capitale nationale	40
Objectif 3.4.2 : Miser sur l'énergie culturelle de Montréal, métropole du Québec	40
ORIENTATION 4	
ACCROÎTRE L'APPORT DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS À L'ÉCONOMIE ET AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC	43
L'entrepreneuriat culturel et l'originalité des modèles organisationnels	44
Objectif 4.1 : Créer des conditions propices à l'éclosion et au développement de l'entrepreneuriat culturel	44
Objectif 4.2 : Encourager les approches transversales et le partenariat entre les organisations	44
La performance sur les marchés nationaux et internationaux	47
Objectif 4.3 : Maximiser l'exploitation du marché intérieur	47
Objectif 4.4 : Soutenir les artistes ainsi que les entreprises et les organismes culturels dans leurs actions de développement de marchés internationaux	47
Les clés de l'économie numérique	48
Objectif 4.5 : Accroître les compétences numériques	48
Objectif 4.6 : Améliorer les connaissances et la maîtrise des données	48
UN PLAN D'ACTION QUINQUENNAL	50
CONCLUSION	51
ANNEXES	53
Annexe I : Démarche participative	53
Annexe II : Comités consultatifs	54
Comité-conseil	54
Comité scientifique	54
Annexe III : Un engagement historique de l'État québécois	56
Annexe IV : Lois et règlements dont l'application relève de la ministre de la Culture et des Communications	58
Annexe V : Quelques jalons de l'action de l'État québécois en culture	60
NOTES	62

Festival international du court métrage
au Saguenay, REGARD
© Fabrice Tremblay



INTRODUCTION

La culture constitue une extraordinaire force pour l'épanouissement et le développement de la société québécoise. Elle s'enrichit au fil du temps par les réalisations d'artistes, d'artisans et de travailleurs culturels visionnaires et par l'inspiration d'entrepreneurs audacieux. L'engagement des citoyens, des gouvernements de proximité et de l'État témoigne de la valeur de ce trésor collectif. Il en résulte une immense fierté partagée et de solides bases sur lesquelles s'appuieront les actions futures.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec inscrit à nouveau la culture au cœur de ses priorités. Il fait de la politique culturelle l'assise par excellence du renouvellement et de la coordination de son action. Il s'engage résolument à agir en faveur de la créativité, de l'éducation, de l'amélioration de la qualité de vie, de l'innovation et de l'adaptation dynamique à un monde en constante évolution. Il cherche à assurer une présence accrue de la culture et de la langue française dans le quotidien de l'ensemble de la population, tout en suscitant leur rayonnement au Canada et à l'étranger. Il vise à doter les personnes engagées dans le développement culturel du Québec des outils nécessaires pour relever les défis qui émergeront avec l'évolution de la société.

Ce projet, le gouvernement du Québec le porte haut et fort. Il le veut à l'image de la société québécoise, une société francophone, démocratique, pluraliste et riche de son caractère distinct; une société qui reconnaît l'apport des nations autochtones, de sa communauté d'expression anglaise et des personnes issues de l'immigration. Source d'enrichissement collectif, cette diversité a contribué, et contribue toujours, à établir le caractère unique et original de la culture québécoise.

UNE MOBILISATION FRUCTUEUSE

La présente politique s'est nourrie des fruits des importantes consultations menées par le ministère de la Culture et des Communications. Des milliers de Québécoises et de Québécois ont participé à cet exercice, en tant que représentants d'organismes ou à titre individuel. Provenant de divers horizons, ils ont pris part à la tournée de consultation effectuée partout au Québec, soumis des mémoires ou transmis des commentaires en ligne. Ils se sont également prononcés sur une version préliminaire de la politique.

Un forum national a également permis aux associations nationales de faire valoir leur vision (annexe I). De plus, deux comités ont formulé des recommandations et des avis tout au long des travaux (annexe II). Enfin, dans le contexte d'une démarche particulière de consultation, les communautés autochtones ont pu exprimer leurs aspirations.

UNE POLITIQUE INSCRITE DANS LA CONTINUITÉ

Depuis longtemps, l'État québécois manifeste sa volonté de promouvoir la singularité culturelle et linguistique du Québec. De là vient sa longue tradition d'engagement en faveur de la culture et de la langue française. De grands jalons de son action ponctuent le XX^e siècle (annexes III et V). Les repères se multiplient à partir de la création du ministère des Affaires culturelles, en 1961, sous l'impulsion de Georges-Émile Lapalme, et s'accroissent avec le dépôt de *La politique culturelle du Québec – Notre culture, notre avenir*, en 1992. Cette politique proposait un cadre innovant et structurant en organisant l'action gouvernementale autour de trois axes d'intervention qui conservent toute leur pertinence :

- l'affirmation de l'identité culturelle;
- le soutien aux créateurs et aux arts;
- l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle.

Par ce geste fort, le gouvernement faisait le pari d'inscrire la culture parmi les priorités gouvernementales, au même titre que le développement social et économique. Ce faisant, il a donné un élan aux interventions entreprises depuis les années 1970 et a permis plusieurs avancées majeures du système culturel québécois, par exemple :

- la valorisation de la langue française comme vecteur d'affirmation identitaire;
- la reconnaissance formelle de l'autonomie de la création et de la liberté d'expression;
- la création d'instances de soutien aux arts, aux lettres et aux industries culturelles;
- la professionnalisation des milieux culturels;
- les progrès réalisés en ce qui a trait aux conditions de vie des artistes;

- la reconnaissance de l'école comme voie privilégiée pour l'accès et la sensibilisation aux arts et à la culture;
- un nouveau partage des responsabilités avec les instances locales et régionales;
- la mise en place d'un réseau d'organismes de regroupement en appui au développement des secteurs;
- le rayonnement de la culture québécoise à l'échelle internationale grâce à une plus grande circulation des artistes et des œuvres;
- l'implantation d'un réseau d'infrastructures culturelles de qualité sur l'ensemble du territoire;
- l'inscription de la protection du patrimoine culturel parmi les principes de développement durable que l'administration publique doit respecter.

La politique culturelle *Partout, la culture* mise sur ces acquis, tout en proposant des orientations adaptées aux enjeux actuels. Elle vise l'avancement de la société québécoise par le renforcement de l'écosystème artistique et culturel, l'adaptation des interventions à l'ère numérique et l'ouverture à d'autres dimensions. Ainsi, le loisir culturel, la pratique en amateur, le bénévolat, l'aménagement du territoire et la conservation du patrimoine culturel y occupent une plus grande place, ce qui leur permettra de s'insérer davantage dans le système culturel.

Comme son nom l'indique, la politique culturelle veut assurer la présence et la vitalité de la culture québécoise *partout* : dans toutes les régions du Québec, dans la vie de l'ensemble de la population, sur la scène internationale et dans l'univers numérique.

CONSTATS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En plus de bénéficier des propos émis lors des consultations et des avis des deux comités externes, l'élaboration de cette politique a été alimentée par un travail de recherche et d'analyse des tendances internationales.

Ces travaux ont conduit aux constats qui suivent.

La langue française : une force identitaire à promouvoir, à valoriser et à protéger

La langue française et la culture sont au cœur de l'identité québécoise. Indissociables, ces composantes uniques dessinent l'image de marque du Québec, ici et ailleurs dans le monde. Pour que la langue française demeure riche, vivante et vibrante dans l'espace public, elle doit être promue comme un élément de fierté. À cet égard, la culture en est tout naturellement le vecteur par excellence, puisqu'elle lui procure de multiples occasions de mise en valeur, d'usage et d'apprentissage. Réciproquement, la langue française constitue une véritable clé d'accès à la culture québécoise, à sa compréhension et à son partage.

Dans un contexte de mondialisation, où la société québécoise se transforme de manière accélérée, le gouvernement doit maintenir, voire accentuer ses efforts en matière de promotion, de valorisation et de protection de la langue française. La facilité d'accès à des productions culturelles numériques de toutes origines, dont une grande proportion est en langue anglaise, pose des défis nécessitant des réponses adaptées.

Pour renforcer la place du français au Québec, en particulier dans sa vie culturelle, un renouvellement des approches gouvernementales s'impose. Il importe de mettre en avant le lien historique de la langue française avec la culture et la place centrale que le français occupe dans l'espace public québécois.

La culture et l'éducation : des partenaires indissociables

La culture et l'éducation vont de pair, et ce, dès la petite enfance. La culture constitue en effet un terrain fertile pour l'apprentissage tout au long de la vie, pour l'acquisition d'habiletés sociales, interculturelles et citoyennes ainsi que pour l'amélioration de la capacité de communiquer. Le numérique permet d'ailleurs un élargissement considérable de l'influence du champ culturel à cet égard.

La place accordée à la culture à l'école, tout comme l'intégration d'activités et de sorties culturelles au cursus scolaire, est donc de première importance. Il est dans la logique des choses que les ministères responsables de la culture et de l'éducation collaborent depuis deux décennies, et que cette collaboration s'inscrive dans une démarche évolutive tenant compte des changements sociaux. Les compétences nécessaires à la vie au XXI^e siècle occasionnent en effet l'émergence de nouveaux besoins éducatifs qui sollicitent autrement les acteurs appelés à intervenir auprès des jeunes, notamment le ministère de la Famille.



Les artistes et les travailleurs culturels : au cœur d'une société créative

En raison de leur rôle social et identitaire majeur, les artistes et les travailleurs culturels doivent être reconnus à leur juste valeur. Ils sont à la base d'une chaîne dont les maillons interdépendants permettent à l'ensemble de la société d'accéder à l'art et à la culture, de s'y reconnaître et même de s'y projeter.

Le travail artistique et culturel se caractérise souvent par la précarité d'emploi, le cumul de statuts et la combinaison de plusieurs modes de rémunération. Encore aujourd'hui, de nombreux créateurs n'arrivent pas à vivre de leur art. Quant aux travailleurs culturels, leur réalité se révèle diverse et mal documentée. Leur situation est tributaire de la vitalité et des ressources financières des organisations et des entreprises culturelles, qui influent directement sur leurs conditions de travail. De plus, de multiples transformations affectent le milieu culturel, telles la dématérialisation et la multiplication des contenus, l'évolution des modèles d'affaires, la difficulté de perception des droits d'auteur et les nouvelles habitudes de consommation. Ces changements ont des effets sur les conditions socioéconomiques des artistes et des travailleurs culturels. Enfin, les mesures de protection sociale et de développement professionnel qui leur sont destinées requièrent une attention particulière, qu'elles concernent la retraite, la santé, les périodes d'inactivité ou d'autres aspects de la vie professionnelle.

Tout cela pose des défis majeurs pour la reconnaissance et la rétribution du travail artistique et culturel, pour le maintien et l'acquisition des compétences, pour la protection et la rétention de la main-d'œuvre, ainsi que pour la pérennité des organisations et des entreprises du secteur culturel.

L'occupation du territoire : la culture comme levier pour la vitalité

La culture joue un rôle essentiel dans la vitalité des territoires. Cependant, beaucoup reste à faire pour l'intégrer davantage dans les aménagements et pouvoir ainsi bénéficier du dynamisme qu'elle insuffle : design urbain, mise en valeur des paysages, création de lieux culturels dans les quartiers, etc.

Le Québec est de plus en plus urbain. Les grandes villes exercent un fort pouvoir d'attraction : les artistes et les travailleurs culturels s'y retrouvent en grand nombre, motivés par la forte concentration d'établissements et d'équipements culturels. Ce mouvement vers les grands centres peut entraîner des effets sur la diversité et la vitalité de la culture sur le territoire.

De leur côté, les plus petites municipalités ont leur propre dynamisme culturel, lequel est nourri par la détermination des personnes engagées dans la culture. Inspirées par cette énergie, les instances municipales sont au premier plan et revendiquent des approches et des moyens adaptés à leur réalité. Dans leurs actions, elles tiennent compte des aspirations et des besoins de la population ainsi que de l'évolution démographique, tout en tirant parti des nouveaux modes d'accès à la culture associés à l'évolution des technologies.

« Préoccupé depuis longtemps d'affirmer sa culture, le Québec dispose d'une solide infrastructure culturelle, composée d'artistes, de créateurs, d'organismes, d'entreprises et d'institutions, qui est reconnue internationalement et qui possède tous les atouts pour participer étroitement au développement de la société. »

Source : Agenda 21 de la culture du Québec



La conservation, la transmission et la valorisation du patrimoine : une mobilisation croissante

La valeur accordée au patrimoine culturel influence grandement son positionnement dans les priorités collectives. Que l'on parle d'immeubles, de paysages, de sites archéologiques, d'objets, de documents ou de patrimoine immatériel, la reconnaissance du rôle du patrimoine culturel dans l'identité et le devenir collectif de la société demeure une condition importante pour assurer sa transmission. Cela est d'autant plus vrai que le concept de patrimoine évolue constamment au gré des circonstances.

Dans ce contexte, citoyens, organismes et municipalités souhaitent être mieux accompagnés et soutenus dans leurs interventions. Tous sont interpellés par les décisions relatives aux transformations susceptibles d'affecter leur milieu de vie. Ils veulent participer davantage à ces décisions pour favoriser une meilleure acceptabilité sociale des projets.

L'établissement de liens plus étroits entre l'aménagement du territoire (urbanisme, architecture, design urbain, architecture de paysage) et la conservation du patrimoine est un objectif à atteindre. Cela permettra de réduire les coûts et les délais de réalisation des projets, mais surtout de mieux protéger les biens patrimoniaux.

Le numérique : des atouts pour relever les défis

L'évolution rapide des technologies numériques et leur utilisation massive depuis les années 1990 induisent des changements majeurs dans la société. La culture en ressent fortement les effets. Ces bouleversements soulèvent plusieurs enjeux, notamment : visibilité et découvrabilité de la culture québécoise – particulièrement les contenus en français –, maintien de l'expertise au profit des entreprises d'ici et faible rémunération des créateurs lors de la diffusion de leurs œuvres.

La culture numérique transforme les façons de faire à plusieurs égards : elle favorise la transparence et la participation publique; décloisonne les pratiques; et pousse à la collaboration, au partage d'information ainsi qu'à la mutualisation des opérations et des données. Outre le fait qu'elle requiert une capacité de réaction et d'adaptation aux changements, elle encourage l'expérimentation et l'innovation.

Par ailleurs, le métissage des domaines et l'apparition de nouvelles disciplines nées du numérique (arts numériques, jeu vidéo, réalité virtuelle, documentaire interactif, etc.) impliquent une vision de plus en plus décloisonnée de la culture.

Chacun peut désormais consommer, créer ou diffuser des contenus culturels. Le numérique donne aussi accès à la culture provenant de partout sur la planète, souvent gratuitement ou à faible coût. Toutefois, l'accès à Internet reste difficile pour les populations de certaines régions du Québec, limitant ainsi leurs occasions de participer à la vie culturelle.

De plus, le numérique a une incidence marquée sur les communications, en particulier dans le monde des médias. Les entreprises de ce secteur doivent faire preuve d'une forte capacité d'adaptation pour continuer à jouer leur rôle dans la vitalité culturelle.

Pour relever ces nouveaux défis, le Québec dispose d'une expertise de pointe en matière de technologies numériques. Il possède de nombreux atouts pour se positionner parmi les chefs de file mondiaux dans des domaines d'avenir comme la réalité virtuelle, les jeux vidéo et l'intelligence artificielle. Pour que l'excellence québécoise en numérique soit un levier de développement pour tout le réseau de la culture, des facteurs externes doivent être pris en compte. Comme dans d'autres domaines, la défense des intérêts du Québec à l'extérieur de ses frontières devient alors incontournable.

**« La culture au Québec, ce n'est pas juste une corde
supplémentaire à notre arc; la culture, c'est l'arc. »**

Source : Intervention de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie

La démographie et la diversité : des facteurs de changement

Deux phénomènes démographiques transforment la société québécoise : le vieillissement de la population ainsi que les migrations internationales, nationales, voire régionales et locales (nouveaux arrivants, exode des jeunes, etc.).

Le vieillissement de la population modifie considérablement les attentes et les besoins de la société, y compris en matière de culture. L'affluence soutenue des jeunes dans les grands centres urbains et ce vieillissement de la population, particulièrement prononcé en régions rurales et éloignées, nécessitent des approches repensées ainsi qu'une adaptation de l'offre et des infrastructures culturelles.

Les vagues d'immigration entraînent elles aussi certains changements sociaux, notamment en diversifiant considérablement la société québécoise. Ces changements appellent des interventions publiques ouvertes, inclusives et souples qui permettent à l'ensemble de la population de s'y reconnaître et d'y trouver sa place.

Cette préoccupation à l'égard de l'inclusion et de l'ouverture à la diversité rappelle d'ailleurs les besoins particuliers d'autres groupes sociaux en matière culturelle, les personnes en situation de vulnérabilité ou les personnes handicapées, par exemple.

Les cultures autochtones : l'ouverture et le rapprochement

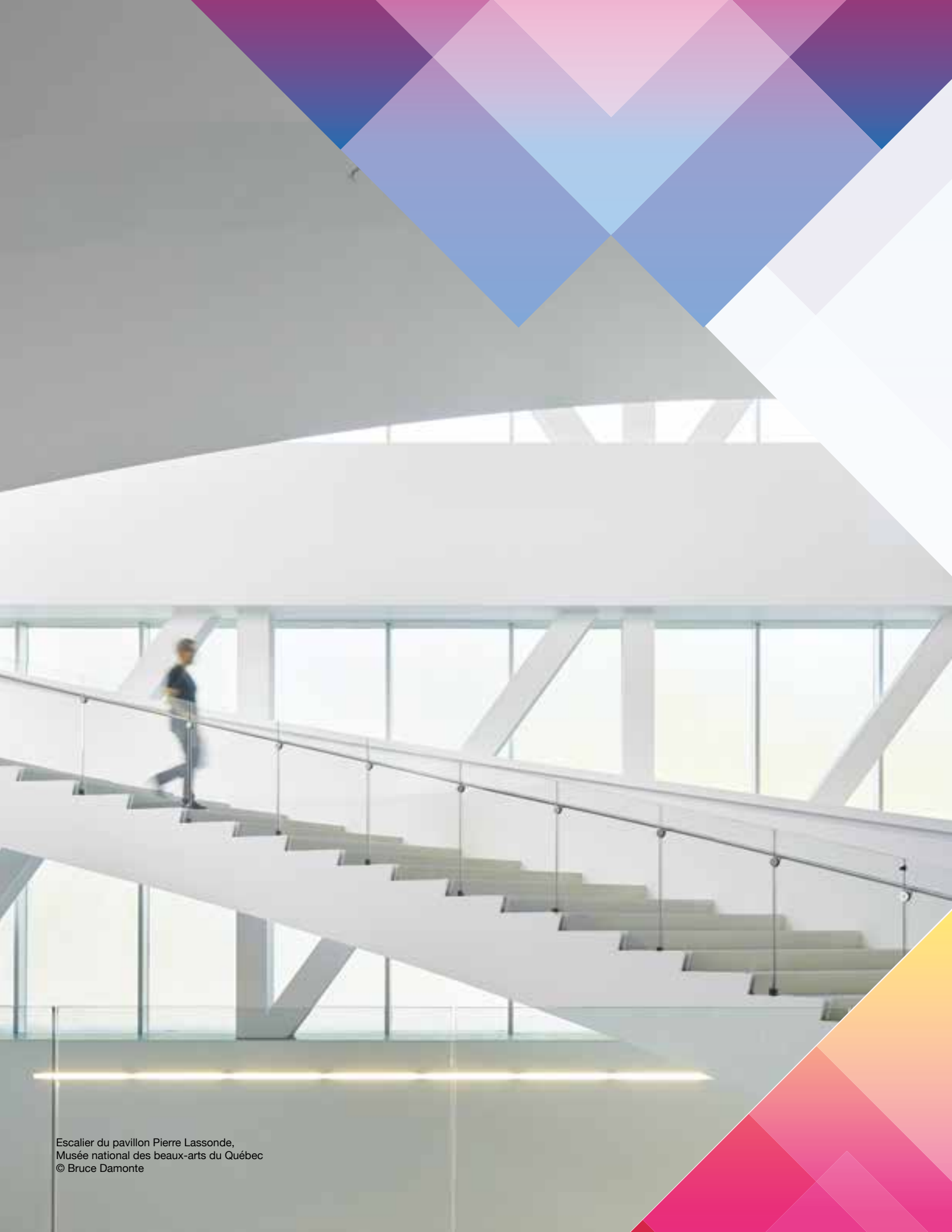
Les Premières Nations et la nation inuite font face à leurs propres défis et enjeux en matière de développement culturel : transmission intergénérationnelle des cultures et des langues autochtones; mise en place de conditions et d'infrastructures facilitant la création et la diffusion des œuvres et des manifestations culturelles autochtones; participation active des jeunes Autochtones à la valorisation de leur culture; échanges et rapprochements culturels entre les nations autochtones et la population québécoise.

À l'heure où le Québec prend acte des conclusions et des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation mise sur pied par le gouvernement du Canada, il apparaît important de dynamiser la relation entre le gouvernement du Québec et les Autochtones sur la base d'échanges constructifs, d'un respect réciproque et d'une volonté de travailler ensemble. La culture offre à cet égard un espace privilégié de rencontre.

La communauté d'expression anglaise : un apport culturel significatif

La contribution de la communauté anglophone à la culture québécoise est indéniable et doit être reconnue au-delà de son rôle dans la création de plusieurs grandes institutions culturelles. La participation des membres de cette communauté au dynamisme de leur région et leur apport à la production artistique et culturelle doivent être davantage mis en lumière.

Dans le contexte de la mondialisation, la population anglophone du Québec se préoccupe elle aussi de la découvrabilité de ses productions culturelles et de la transmission de la culture québécoise. Pour les Québécoises et les Québécois d'expression anglaise, la langue et la culture constituent d'importants facteurs d'appartenance, dont ils souhaitent se servir pour participer de manière manifeste à l'essor de la société.



Escalier du pavillon Pierre Lassonde,
Musée national des beaux-arts du Québec
© Bruce Damonte

UN NOUVEAU CHAPITRE : PRINCIPES ET ORIENTATIONS

Les constats qui viennent d'être énoncés motivent l'actualisation de la politique culturelle et appellent le recours à de nouvelles balises pour assurer une intervention publique en phase avec la société d'aujourd'hui et mobilisatrice pour l'avenir. Ainsi, il est essentiel de soutenir les secteurs émergents, tout en donnant un nouvel essor aux filières existantes.

Les choix qui sont faits dans cette politique impliquent de repenser les modes d'interaction des entités gouvernementales, entre elles et avec les milieux concernés, que ce soit sur une base territoriale ou sectorielle, et ce, en portant une attention accrue aux attentes des citoyennes et des citoyens. Ces choix s'appuient sur d'importants jalons posés par le gouvernement du Québec au fil des ans : l'adoption de la Charte de la langue française, en 1977; la publication de *La Politique culturelle du Québec – Notre culture, notre avenir*, en 1992; l'approbation de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, en 2005; la publication de l'Agenda 21 de la culture du Québec, en 2011¹.

Ces moments charnières inspirent les principes sur lesquels s'appuie cette politique culturelle :

Le rôle essentiel de la culture

Essentielle au bien-être et à l'affirmation de la société québécoise, la culture est porteuse de sens et d'identité. Elle est un vecteur de démocratie, de cohésion sociale, d'enracinement et de dialogue interculturel. Puisqu'elle stimule la créativité et l'innovation, la culture participe positivement au développement durable du Québec et à son rayonnement au Canada et sur la scène internationale.

L'affirmation du caractère francophone du Québec

La langue française est l'un des principaux traits distinctifs de la nation québécoise. Langue commune, le français est au cœur de l'identité culturelle, d'où l'importance d'en maintenir la vitalité et d'en assurer la transmission. Bien plus qu'un simple moyen de communication, la langue française est un système de pensée qui traduit une vision du monde, qui ouvre l'accès à la culture québécoise et qui permet à cette culture de s'exprimer.

L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture

L'ensemble de la population doit pouvoir accéder, participer et contribuer à la vie culturelle. Il faut donc viser l'équité, sur tout le territoire, entre les générations ainsi qu'entre les femmes et les hommes de toute origine et de toute condition physique, psychologique ou socioéconomique.

L'autonomie de la création et la liberté d'expression et d'information

La protection de l'autonomie de la création et de la liberté d'expression s'applique non seulement à l'existence et à la pratique des artistes, mais également aux droits de tous les professionnels de la culture et des communications. Au Québec, comme dans toute société démocratique, respecter ces valeurs est fondamental, car elles assurent la diversité créative et le rayonnement des expressions culturelles, au bénéfice de toutes et de tous. C'est la liberté de pensée, d'expression et d'information de même que la diversité des médias qui rendent possible l'épanouissement de la culture au sein des sociétés.

Quatre orientations pour guider l'action

Cette politique culturelle s'articule autour de quatre grandes orientations qui traduisent la vision gouvernementale quant à la place de la culture dans la société. Ces orientations s'appuient sur les trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions sociale, environnementale et économique. Elles sont étroitement liées et interdépendantes en ce qui a trait à leur conception et à leur mise en œuvre.

1. Contribuer à l'épanouissement individuel et collectif grâce à la culture

Cette orientation porte sur la valorisation du caractère essentiel de la culture et de la langue française dans la vie des gens et des collectivités, entre autres par la reconnaissance de leur lien indissociable avec l'éducation. Le gouvernement aspire à ce que toutes et tous puissent accéder, participer et contribuer de manière significative à une vie culturelle québécoise riche et inclusive.

2. Façonner un environnement propice à la création et au rayonnement des arts et de la culture

En vertu de cette orientation, le gouvernement renouvelle son soutien aux artistes professionnels et aux créateurs ainsi qu'aux travailleurs, industries et organismes culturels. Il s'agit de leur permettre de mieux refléter l'évolution et la diversité des formes d'expression artistiques et culturelles et d'être les porte-étendards de la créativité québécoise, au Québec, au Canada et à l'étranger.

3. Dynamiser la relation entre la culture et le territoire

Cette orientation prend en compte la diversité des régions et prône l'équité dans les interventions. Le gouvernement vise à ce que l'engagement des collectivités, la présence d'établissements et d'organismes culturels ainsi que la conservation du patrimoine contribuent à la qualité des milieux de vie. L'inclusion de préoccupations culturelles dans la planification de l'aménagement du territoire y est considérée comme un atout. Enfin, cette orientation réaffirme clairement le rôle majeur des partenaires municipaux, de la capitale nationale, de la métropole et des communautés autochtones qui s'engagent activement en matière de culture.

4. Accroître l'apport de la culture et des communications à l'économie et au développement du Québec

Cette orientation se concentre sur la mise en place de conditions favorables pour que la culture contribue au plein essor d'une société créative, innovante et prospère. Elle vise, d'une part, l'adaptation continue des milieux aux transformations induites par l'évolution accélérée des technologies, et, d'autre part, la découverte et la visibilité de la culture québécoise dans un monde globalisé. À ces fins, le gouvernement entend appuyer la croissance de l'entrepreneuriat culturel, encourager les partenariats et favoriser le développement des compétences.

Engagements particuliers à l'égard des Autochtones

Pour bien marquer l'importance que le gouvernement du Québec accorde aux cultures des Premières Nations et de la nation inuite, une section distincte est consacrée aux priorités gouvernementales les concernant. Présentée en ouverture de document, cette section recense des engagements qui tiennent compte de l'histoire et des modes de vie contemporains propres aux onze nations autochtones du Québec. Cela dit, les Autochtones bénéficient également des autres propositions mises en avant dans la présente politique et dans le plan d'action qui y est associé.

La culture et le développement durable

Dans l'Agenda 21 de la culture adopté en 2011, le gouvernement insiste sur le rôle essentiel de la culture dans le développement durable du Québec.

Elle-même inspirée des principes de développement durable, cette politique confirme la volonté du gouvernement d'assurer une action culturelle transversale. Une majorité de ces principes semblent avoir un lien naturel avec la culture : participation et engagement, santé et qualité de vie, équité et solidarité sociale, subsidiarité, protection du patrimoine culturel. D'autres principes demandent une plus grande attention : production et consommation responsables, précaution, efficacité économique, prévention, internalisation des coûts².

Ces principes appellent à la responsabilisation de tous les acteurs de l'écosystème culturel québécois : consommateurs, publics, créateurs, artistes, producteurs, diffuseurs, entreprises, organismes, citoyens, municipalités, élus, institutions publiques, sociétés d'État, ministères, etc. Tous doivent considérer les conséquences de leurs décisions et de leurs activités sur la société, l'économie, l'environnement et la dynamique territoriale.

« La culture doit s'immiscer dans la vie quotidienne de chaque famille, de chaque individu, de l'enfant qui découvre la vie au riche entrepreneur. La culture doit être partout. »

Source : Anonyme, sondage en ligne



ENGAGEMENTS PARTICULIERS À L'ÉGARD DES AUTOCHTONES

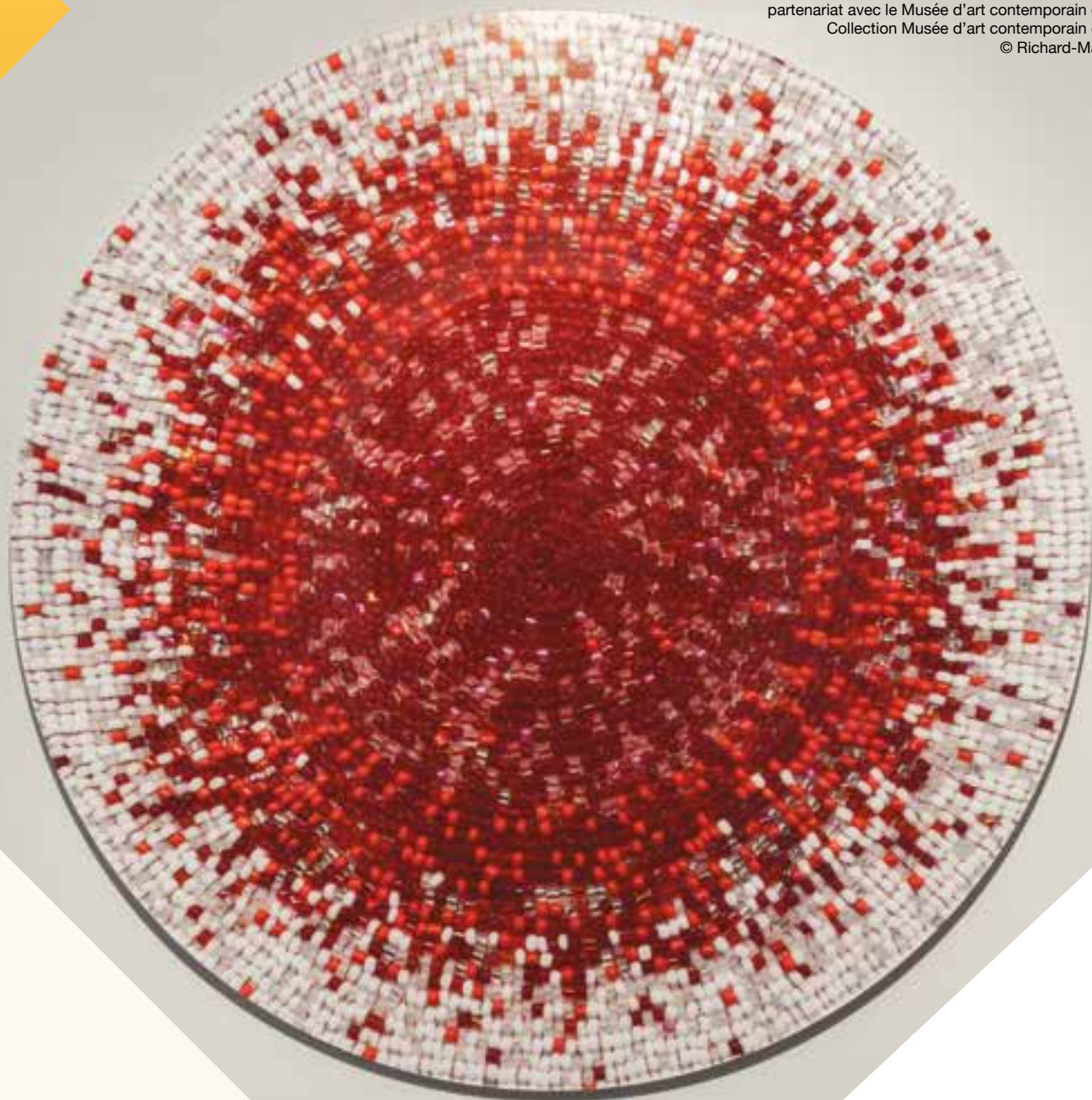
Le Québec compte onze nations autochtones, chacune ayant une identité, une histoire et des déterminants qui lui sont propres. Depuis l'adoption par l'Assemblée nationale d'une motion sur la reconnaissance de ces nations et de leurs droits, en 1985, le gouvernement du Québec a mis en œuvre une série de mesures favorisant leur développement et leur épanouissement.

Pourtant, encore aujourd'hui, il existe des secteurs où des progrès sont possibles; des secteurs où le gouvernement peut accroître son soutien pour répondre aux préoccupations des Autochtones et pour améliorer, avec eux, leurs milieux de vie.

La politique culturelle tient compte de cette prémisse et de la diversité au sein même des différentes nations. Elle s'inspire également de divers textes et mécanismes nationaux et internationaux qui soutiennent les principes de reconnaissance et de respect guidant les gouvernements dans leurs relations avec les Premiers Peuples. La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, par exemple, reconnaît l'importance d'accorder une attention particulière à la revivification des langues, à leur utilisation et à leur transmission aux générations futures.

Dans cet esprit, le gouvernement du Québec prend position en faveur de la vitalité des langues autochtones et veut agir en ce sens.

Nadia Myre
Meditations on Red # 2, 2013
Impression numérique montée sous plexiglas, 2/7
120,3 cm (diamètre)
Don de la collection Loto-Québec, dans le contexte d'un
partenariat avec le Musée d'art contemporain de Montréal
Collection Musée d'art contemporain de Montréal
© Richard-Max Tremblay



LES CULTURES AUTOCHTONES : L'ESSOR ET LA CONTINUITÉ

Les Premières Nations et la nation inuite ont leurs propres systèmes de transmission des connaissances qui, souvent, s'appuient encore sur l'oralité et les rapports intergénérationnels. Or, bien des mutations sociales ont pour effet de diminuer la fréquence de ces rapports, portant ainsi atteinte à la vitalité des cultures autochtones. Les efforts du gouvernement du Québec ont pour but de soutenir les Autochtones – en milieu urbain et dans les communautés – qui souhaitent renforcer leurs systèmes de transmission culturelle ou les compléter par des programmes d'éducation formelle ou informelle.

Le développement culturel des Premières Nations et de la nation inuite

Le développement culturel autochtone comprend deux volets principaux. Il s'agit non seulement d'encourager l'expression artistique sous toutes ses formes et d'assurer des conditions favorables à la création, mais également de diffuser les productions ou manifestations culturelles autochtones et d'en faciliter l'accès au plus grand nombre. Les nations autochtones doivent aussi avoir la possibilité de jouer un rôle plus important dans la gestion, la valorisation et la transmission de leur patrimoine culturel, en incluant leurs savoirs traditionnels. Dans le respect de ce processus qui favorise l'autonomie des nations autochtones en matière de culture, le gouvernement offrira un soutien équitable à chacune d'elles. Il s'engage à accroître la portée des ententes de partenariat avec les nations autochtones, ainsi que la participation des dirigeants et des organismes autochtones à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la gestion de leur patrimoine culturel.

Les aspirations des artistes et des artisans autochtones

L'art et la tradition sont souvent mis en relation; c'est particulièrement fréquent dans l'univers autochtone. Qu'il soit traditionnel ou contemporain, voire les deux à la fois, l'art est tributaire d'une époque, d'un environnement social et de la personnalité des individus qui s'expriment par lui.

Souvent, les artistes et les artisans autochtones créent et produisent dans un contexte différent de celui de créateurs non autochtones, et selon une démarche et une réalité bien à eux. Le gouvernement reconnaît cette différence et souhaite la célébrer en adoptant des mesures en ce sens. Il entend ainsi favoriser l'expression des pratiques artistiques coutumières et contemporaines des Autochtones ainsi que leur rayonnement au Québec, au Canada et à l'international.

« Aujourd'hui, pour le bien de nos enfants, pour nous assurer un avenir meilleur, nous devons mettre en place des moyens pour permettre à ceux-ci de s'épanouir dans leur langue et leur culture. »

Source : Mémoire du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

La vitalité des langues autochtones

Transmises de génération en génération, les langues autochtones sont présentes sur le territoire du Québec depuis des milliers d'années. L'abondance de noms géographiques d'origine autochtone en témoigne; ces noms constituent une richesse partagée par l'ensemble de la population québécoise et une part de sa mémoire collective.

Les langues autochtones contribuent grandement à la vitalité culturelle des Premières Nations et de la nation inuite. Or, à l'heure actuelle, plusieurs d'entre elles sont en danger : leur survie reposant parfois sur l'expression de quelques centaines de locuteurs. Leur extinction causerait des torts irréparables aux cultures autochtones et, par le fait même, à la culture québécoise. Ainsi, le gouvernement entend agir et accompagner les nations autochtones dans leurs efforts pour la revitalisation, le maintien et la valorisation de leurs langues en favorisant leur préservation, leur épanouissement et leur vitalité, ainsi qu'en adoptant une déclaration nationale sur les langues autochtones.

La culture comme facteur déterminant du rapprochement des nations autochtones et de la nation québécoise

Les Premières Nations et la nation inuite contribuent à définir les particularités du Québec. Leurs cultures sont uniques et sont inscrites à la fois dans le tissu urbain et dans l'occupation ancestrale du territoire. Il faut mettre en valeur leur présence au Québec; il faut surtout faire en sorte que les non-Autochtones découvrent ces cultures, en reconnaissent la diversité et en apprécient la richesse et la grandeur. Le gouvernement du Québec a un rôle à jouer pour favoriser la vitalité et le rayonnement des cultures autochtones. Plusieurs acteurs gouvernementaux peuvent intervenir en vue d'un enrichissement mutuel et d'un rapprochement des nations autochtones et québécoise. Par des actions communes, ils parviendront à positionner la culture au cœur des échanges.

À cet égard, le gouvernement s'engage à souligner l'importance de la contribution des Autochtones au dynamisme culturel du Québec, à mieux faire connaître la richesse, la diversité et le dynamisme des cultures autochtones présentes sur le territoire et à favoriser la rencontre entre les Autochtones et les non-Autochtones pour générer des échanges constructifs.

Daily tous les jours
21 Balançoires
Installation créée en 2011 qui anime
le Quartier des Spectacles tous les printemps
© Ulysse Lemerise – OSA images



**« À travers le partage de valeurs communes, la culture
joue le rôle d'un puissant vecteur de cohésion sociale
et de construction de la citoyenneté. »**

Source : Agenda 21 de la culture du Québec



ORIENTATION 1

CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF GRÂCE À LA CULTURE

Les arts et la culture font partie intégrante du quotidien des Québécoises et des Québécois : musique, livres, médias, balados, art public, etc. Ils les côtoient à la maison, à l'école, à la bibliothèque, au musée, dans les salles de spectacles, sur des écrans de toutes sortes, dans la rue ou en visite dans les sites patrimoniaux. Ainsi, la participation à la vie culturelle revêt de multiples visages, tout au long de leur vie, dans des lieux et à des moments parfois inattendus.

La langue officielle du Québec, le français, constitue un des fondements de la culture; elle permet de l'exprimer, d'y accéder. C'est la place de cette langue commune dans l'espace public qui rend possible la fierté partagée du peuple québécois à l'égard de sa culture. La culture et la maîtrise de la langue contribuent aussi au développement de compétences jugées essentielles au XXI^e siècle, dont la communication, l'exercice de la pensée critique ainsi que la capacité d'innover et de faire preuve de créativité.

Une vie culturelle active s'incarne aussi dans l'engagement bénévole, le mécénat, le loisir et la pratique en amateur. Ces formes de participation occupent une place importante dans de nombreux secteurs culturels; elles permettent la mise en commun non seulement de savoirs, mais aussi de leviers financiers, humains et techniques. Des bénéfices considérables en résultent pour les personnes elles-mêmes : plaisir, sentiment de reconnaissance et d'accomplissement, occasions d'autoformation, élargissement des réseaux, acquisition de nouvelles expériences, etc.

Dans ce contexte, faire plus de place à la culture dans le quotidien des personnes et des communautés contribue à l'amélioration de leur qualité de vie en plus de décupler les forces nécessaires pour que la société québécoise relève les défis de demain. La culture représente donc un facteur majeur d'épanouissement individuel et collectif sur lequel le gouvernement a choisi de miser.

UNE VIE CULTURELLE EN FRANÇAIS, PARTICIPATIVE ET ENGAGÉE

Objectif 1.1 : Prendre appui sur la participation à la vie culturelle pour valoriser la langue française

Cette politique met en lumière et rend explicite ce qui est au cœur même de la spécificité de la culture québécoise : la langue française. Celle-ci est l'une des clés pour comprendre et apprécier la puissance d'évocation et l'originalité de la culture québécoise partout dans le monde.

L'unicité de la culture québécoise en sol d'Amérique se dévoile dans les façons qu'ont les Québécoises et les Québécois d'imaginer, de se rappeler, de créer, d'innover, d'interpréter, de voir, de dire, d'écrire, de transmettre, de partager, de se situer dans le temps et dans l'espace, et surtout, de trouver les mots pour exprimer ce caractère unique.

De cela découle l'absolue nécessité d'assurer la présence au quotidien de la culture dans la vie des Québécoises et des Québécois de toute origine, comme autant d'occasions de promouvoir la langue française et d'établir des liens entre eux.

Le gouvernement du Québec entend encourager les acteurs publics – institutionnels, privés, culturels et communautaires – à apporter leur contribution à la promotion du français. Il souhaite ainsi créer une synergie entre la culture et la langue française, par exemple en se dotant de stratégies de valorisation ou en améliorant le dialogue entre les différentes communautés linguistiques du Québec. Par ailleurs, un réel effort collectif consacré à l'amélioration des compétences linguistiques favorisera une plus grande inclusion sociale et culturelle.

Objectif 1.2 : Soutenir une participation culturelle élargie et inclusive

Depuis les années 1990, l'offre culturelle a connu un essor marqué au Québec. Le choix est plus vaste que jamais. Les possibilités de participer à la vie culturelle sont multiples, puisque les formats, les contenus et les lieux se sont diversifiés, enrichis et renouvelés. La participation, c'est non seulement fréquenter des lieux patrimoniaux ou consommer des produits en culture, c'est aussi tenir des activités de création ou de diffusion de contenus culturels. Ainsi, les individus peuvent agir à la fois en tant que publics, consommateurs et contributeurs à la culture.

La participation à la vie culturelle est aussi influencée par la capacité réelle de la population d'y accéder. À ce chapitre, des freins physiques, socioéconomiques, géographiques, éducatifs et techniques peuvent être en cause. La littératie, y compris la littératie numérique, constitue un enjeu majeur pour une participation plus large et équitable à la culture.

Les acteurs culturels déploient diverses stratégies pour cultiver l'intérêt de la population et faciliter la fréquentation de la culture. Selon le cas, ils tiendront compte de facteurs générationnels, ethnoculturels, physiques, psychologiques ou territoriaux; ou utiliseront les avancées technologiques pour faire circuler, partager ou modifier certains contenus culturels de façon novatrice. De nouvelles approches sont sans cesse adoptées, que ce soit pour faire vivre la culture « hors les murs » ou pour adapter les lieux culturels.

Le gouvernement souhaite encourager les acteurs culturels, sociaux et municipaux dans leurs efforts pour stimuler et élargir la participation à une vie culturelle diversifiée et inclusive.

Objectif 1.3 : Renforcer l'engagement individuel et collectif en culture

Le milieu culturel et le gouvernement ne sont pas les seuls à pouvoir s'investir au bénéfice de la culture, des arts et du patrimoine. L'ensemble de la société civile peut apporter une contribution grâce à des initiatives à caractère philanthropique, par exemple. L'engagement citoyen constitue lui aussi un apport essentiel à la vitalité et au rayonnement de la culture. Les bénévoles offrent du temps et mettent leurs compétences au service des organisations culturelles, dont elles sont parfois les seules ressources humaines. Leur engagement en culture leur permet par ailleurs d'acquérir des compétences qu'ils mettent à profit dans d'autres contextes par la suite.

« S'il est un outil qui permet de développer un esprit critique, de favoriser la connaissance, l'ouverture d'esprit et la réflexion, c'est bien la culture. Cela devrait être aussi valorisé que la santé physique par un État qui vise le bien-être de sa population. »

Source : Mémoire de la Ville de Gaspé





Autre élément essentiel, le mécénat culturel permet à bon nombre d'organisations et d'institutions culturelles de diversifier leurs sources de financement.

S'il est important d'encourager la philanthropie, il faut toutefois tenir compte du contexte économique qui peut varier considérablement d'une région à l'autre. En permettant l'élargissement des réseaux, le numérique propose à cet égard de nouvelles avenues intéressantes à explorer.

Par la présente politique, le gouvernement du Québec entend faire en sorte que la philanthropie culturelle soit davantage valorisée et ancrée dans les habitudes des Québécoises et des Québécois. Dans cette perspective, il accordera le soutien nécessaire aux multiples formes d'engagement facilitant la réalisation et la promotion de projets culturels.

L'APPORT CROISÉ DES SECTEURS CULTURELS, ÉDUCATIFS ET SOCIAUX

Objectif 1.4 : Amplifier la relation entre la culture et l'éducation

L'école constitue le principal environnement – et souvent le premier – où l'on entre en contact avec les arts et la culture. Cette rencontre, qui passe par le cursus scolaire, est déterminante pour le développement des personnes, notamment en ce qui a trait à l'adoption d'habitudes culturelles qui demeureront à l'âge adulte. De plus, dans un contexte de diversité croissante, l'école joue un rôle crucial dans la transmission et l'acquisition des repères historiques et culturels nécessaires au partage d'une culture commune et au vivre-ensemble. Enfin, l'enseignement et la pratique des arts favorisent la réussite éducative des jeunes; c'est aussi une démarche qui stimule l'éclosion du talent et qui peut mener à une carrière dans le domaine de la culture.

Que ce soit à la maison, au service de garde, au parc, au centre de loisirs ou dans bien d'autres lieux, la présence continue – physique ou virtuelle – de la culture a un effet sur le développement des enfants ainsi que sur l'éducation des jeunes et des adultes. Réaliser cela demande une collaboration des acteurs du milieu éducatif avec ceux du milieu culturel, ces derniers jouant un rôle de première ligne. La relation culture-éducation se construit aussi autour de la place accordée à la fréquentation des lieux culturels et du rôle de passeur culturel des artistes, des enseignants, des éducateurs, des médiateurs, des organisations et des entreprises.

Innover, entre autres grâce au numérique, et s'inspirer de succès d'ici ou d'ailleurs : voilà autant de pistes utiles pour sensibiliser les citoyens aux arts et à la culture, et encourager de la sorte leur plein épanouissement.

Le gouvernement compte mettre en place des mesures pour renforcer et élargir la relation entre la culture et l'éducation, et ce, à toutes les étapes de la vie.

Objectif 1.5 : Accroître la synergie des secteurs culturels et sociaux

Le secteur culturel et les autres secteurs de la société peuvent conjuguer leurs forces dans une grande diversité de contextes et ainsi atteindre des objectifs allant au-delà de leurs missions respectives : inclusion sociale, dialogue intergénérationnel et interculturel, sensibilisation à la consommation responsable, prévention en santé, etc. La bibliothèque publique va tout à fait dans ce sens lorsqu'elle offre, par exemple, une formation aux technologies numériques ou un accompagnement en recherche d'emploi. La *Déclaration des bibliothèques québécoises*³ présente d'ailleurs une illustration éloquentes des bienfaits de ce rapport collaboratif entre culture et société.

De la même façon, d'autres acteurs contribuent au développement culturel. Les municipalités, les organisations et les associations citoyennes sont notamment des partenaires de premier plan pour le renforcement des liens culture-société. Leurs interventions dans le domaine culturel sont facilitées par la proximité des passerelles que sont les centres communautaires et de loisir, les logements communautaires et sociaux, les milieux de travail, les groupes de soutien, les maisons de femmes, les hôpitaux, les CLSC, les milieux carcéraux, etc.

Dans un tel contexte, le gouvernement entend encourager la mise en place de conditions propices à la collaboration entre les acteurs culturels et sociaux et à la manifestation d'un soutien mutuel, en vue d'une plus grande complémentarité de leurs actions.

« [...] ce réseau citoyen n'est pas composé que de spectateurs, de consommateurs de culture ou de lobbyistes, mais bien de partenaires passionnés et engagés [...]. »

Source : Intervention de la Fédération Histoire Québec

ORIENTATION 2

FAÇONNER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA CRÉATION ET AU RAYONNEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE

Au fil des ans, le Québec a été témoin de l'essor de disciplines artistiques variées, de l'émergence de savoir-faire remarquables et de la production d'œuvres exceptionnelles. De nouvelles formes d'expression et de diffusion ont vu le jour, souvent hybrides, pluridisciplinaires ou au croisement d'autres domaines. Parmi elles, les arts numériques se sont déployés et sont devenus un secteur d'excellence à part entière. Des festivals et manifestations culturelles en tous genres, dont plusieurs de renommée nationale et internationale, se sont multipliés sur l'ensemble du territoire. Des industries culturelles ont pris de l'expansion; des centaines d'artistes, d'écrivains et d'artisans ont pu créer et diffuser des œuvres de qualité à l'intention de différents publics d'ici et d'ailleurs. Des institutions muséales, des bibliothèques, des compagnies d'arts de la scène, des maisons de production et des lieux de diffusion ont acquis leurs lettres de noblesse. Dans plusieurs secteurs, ces acteurs ont formé des regroupements et des associations qui ont contribué à renforcer le système culturel québécois. En quelques décennies, le Québec est ainsi devenu un pôle créatif largement reconnu dans le monde.

Avec la présente politique, le gouvernement veut donner aux milieux culturels la capacité de poursuivre leur développement et de relever avec brio les défis d'un monde en changement accéléré. Il réitère son soutien aux artistes professionnels, aux travailleurs culturels ainsi qu'aux organisations, aux institutions et aux entreprises qui assurent le renouvellement et la diversité de l'écosystème culturel québécois. Il réaffirme l'importance de l'autonomie de la création, un principe fondamental ayant permis au Québec d'atteindre les succès qu'il connaît, et celle de la promotion du français comme langue de création, de production et de diffusion. Il choisit également d'agir en vue d'assurer la présence d'une masse critique d'artistes et de travailleurs culturels sur l'ensemble du territoire. Le gouvernement entend aussi œuvrer à l'amélioration des conditions qui prévalent dans leur vie professionnelle.

« Les artistes sont des développeurs de culture. Ils explorent la réalité et créent des œuvres qui sont tantôt l'expression d'émotions intimes, tantôt la représentation de valeurs collectives ou en quête de l'universel. »

Source : Agenda 21 de la culture du Québec



Dan Brault
Odyssée, 2015
Acrylique et huile sur canevas
78 po x 90 po / 198 cm x 229 cm
© Charles-Frédéric Ouellet

LE DÉPLOIEMENT DE LA CRÉATION ET DE LA PRODUCTION

Objectif 2.1 : Soutenir une création et une production répondant à de hauts standards de qualité

Symboles forts de l'identité d'une société, la création et la production sont les étapes à la base du déploiement artistique. Il est donc essentiel de soutenir l'instauration de conditions favorables pour que les artistes et les écrivains puissent expérimenter, inventer, prendre des risques et sortir des sentiers battus. La mise en relation de diverses façons de faire d'ici et d'ailleurs, les échanges artistiques, la cocréation, la coproduction, les concours et les résidences donnent aux créateurs l'occasion d'enrichir leur parcours et de parfaire leurs œuvres. Ainsi, de nouvelles pratiques artistiques émergent, tandis que d'autres se transforment ou se décloisonnent.

La recherche d'excellence, d'innovation et de professionnalisme dans le domaine des arts s'appuie sur des principes d'équité et d'objectivité pour assurer un juste équilibre entre la continuité et le renouvellement de la création. La poursuite de cet objectif se traduit par le soutien que l'on offre aux artistes établis, l'accueil que l'on réserve à la relève et l'ouverture dont on fait preuve devant de nouveaux horizons créatifs.

Pour garantir la présence d'une masse critique d'artistes et de créateurs professionnels, le gouvernement du Québec continue d'appuyer l'excellence, l'innovation ainsi que le renouvellement de la création et de la production culturelle sur l'ensemble du territoire.

Objectif 2.2 : Favoriser la diversité des formes d'expression artistique et culturelle

La recherche d'excellence doit se conjuguer avec la diversité des formes d'expression artistique et culturelle. Cette diversité s'exprime notamment par les modes de création et de production des artistes, et elle est caractérisée par leur vision du monde et les multiples influences dont ils se nourrissent.

Dans cette optique, les définitions et les balises qui encadrent le soutien public à la création et à la production culturelle doivent avoir la souplesse requise pour accueillir à la fois des formes artistiques classiques, établies, émergentes, métissées, issues des pratiques traditionnelles ou qui n'entrent pas dans les catégories actuelles, comme l'improvisation théâtrale, les arts du cirque ou les œuvres numériques interactives. Elles doivent aussi permettre l'expression des particularités locales et régionales.

Cette politique vise à ce que le système de soutien public à la culture fasse preuve de souplesse et d'ouverture dans la reconnaissance de la diversité des formes d'expression artistique et culturelle.

« [...] il faut aussi considérer que la culture est un élément de diplomatie par excellence, une carte de visite qui permet d'ouvrir des portes, [de] créer des liens et [de] développer des projets d'ordre multiple à l'étranger. »

Source : Mémoire du Partenariat du Quartier des spectacles

Tableau *Insomnie*,
Où tu vas quand tu dors en marchant...?, 2013-2014
Carrefour international de théâtre
en collaboration avec la Ville de Québec
© Renaud Philippe





LA DIFFUSION DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE ET SA NOTORIÉTÉ À L'INTERNATIONAL

Objectif 2.3 : Favoriser la diffusion culturelle sur tout le territoire québécois, au Canada et sur la scène internationale

Les interventions des dernières décennies ont favorisé une offre culturelle originale et foisonnante et l'instauration de réseaux de diffusion de qualité au Québec. La promotion, la visibilité et la diffusion des œuvres et productions québécoises sont cruciales pour la vitalité artistique et la démocratisation de la culture. À l'échelle nationale, elles font face à des enjeux importants, notamment ceux associés à l'étendue du territoire ou encore à l'attractivité et à la disponibilité des contenus culturels de masse qui sont diffusés sur les plateformes numériques. Le gouvernement poursuit l'objectif d'assurer, dans toutes les régions du Québec, l'accès de la population à différents types de productions culturelles en provenance d'une diversité de pays (par exemple, du cinéma d'auteur, du théâtre, de la danse, des spectacles de chanson).

Au Canada et sur la scène internationale, la présence culturelle du Québec s'est grandement intensifiée au cours des dernières années. Des artistes, des écrivains, des compagnies, des entreprises et des institutions de renom s'y sont illustrés grâce à la multiplication d'initiatives de la part des responsables de la mise en marché, et grâce aussi aux coproductions et aux actions de coopération avec d'autres pays ou régions. L'espace francophone canadien et international demeure un important marché, auquel s'ajoutent les liens établis avec un nombre croissant de partenaires étrangers. L'influence de pratiques reconnues sur la scène internationale s'avère ainsi une source d'inspiration pour alimenter l'excellence artistique québécoise.

Puisque le « territoire culturel » est désormais à dimension planétaire, l'accès aux marchés extérieurs contribuera à multiplier les occasions, pour les artistes et les écrivains, de créer, de produire ou de diffuser; et à accroître le bassin d'emplois disponibles pour les travailleurs culturels québécois. Ce rayonnement doit cependant être envisagé en tenant compte de la dynamique des secteurs, ainsi que des types de marchés et d'espaces de diffusion. Il doit aussi être considéré en fonction des enjeux linguistiques en présence, en particulier dans les domaines de la musique et de l'audiovisuel.

Par cette politique, le gouvernement vise à augmenter la circulation, la diffusion et la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement en français, au Québec, au Canada, sur la scène internationale et dans l'univers numérique.

Objectif 2.4 : Accroître l'influence du Québec en matière de culture et la coopération avec ses partenaires internationaux

L'action culturelle du Québec sur la scène internationale est envisagée dans une optique large de promotion de sa culture, de sa langue et de ses façons de faire. Elle englobe des démarches de coopération avec d'autres gouvernements, comme la stimulation des échanges culturels en réciprocité avec d'autres territoires, pays et régions du monde. La mise en valeur du caractère distinctif du Québec, en particulier de son fait français, constitue un élément central des actions de rayonnement de la culture québécoise à l'international.

La notoriété et, surtout, l'influence du Québec vont aussi de pair avec sa capacité à promouvoir et à défendre ses points de vue dans divers forums canadiens et internationaux, y compris dans les enceintes commerciales où des enjeux culturels sont en cause. À ce chapitre, le gouvernement du Québec, appuyé par les milieux de la culture, a d'ailleurs joué un rôle de précurseur dans l'élaboration, l'adoption et la ratification de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005. Le Québec se positionne aussi comme chef de file mondial de l'intégration de la culture au développement durable.

Le gouvernement du Québec entend préserver sa capacité d'adopter et de mettre en œuvre des politiques et des mesures culturelles, en particulier dans l'univers numérique, en s'appuyant, entre autres, sur le principe d'exception culturelle. Plus largement, il contribuera aux réflexions et discussions entourant les déclarations, recommandations et conventions des organisations internationales. Il mise également sur la présence du Québec dans les réseaux internationaux – dont ceux de la francophonie – où des enjeux d'importance sont discutés.

L'ACCÈS ÉQUITABLE À UNE VIE PROFESSIONNELLE GRATIFIANTE ET ÉVOLUTIVE

Objectif 2.5 : Améliorer les conditions socioéconomiques des artistes professionnels et des travailleuses et travailleurs culturels

Si l'importance sociale, culturelle et économique des artistes et des travailleurs culturels ne fait pas de doute, l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques demeure un objectif à poursuivre. Plusieurs facteurs ont des effets majeurs sur les conditions dans lesquelles ils exercent et, plus largement, sur la capacité qu'ils ont de vivre de leur art ou de leur expertise. Parmi ces facteurs figure la nature précaire et atypique de leur travail, qui nécessite souvent le cumul de plusieurs emplois et le recours à différentes formes de rémunération.

Le Québec a été un précurseur en adoptant deux lois sur le statut de l'artiste et en instaurant des programmes d'aide ainsi que des mesures fiscales ou de protection sociale à l'intention des artistes. Le gouvernement doit veiller à ce que ces outils évoluent en fonction des changements survenus dans les différents milieux et à ce qu'ils demeurent pleinement efficaces.

Par ailleurs, l'accès facilité à des contenus culturels gratuits ou à faible coût sur les plateformes numériques se répercute sur la rémunération, voire la reconnaissance de la valeur du travail artistique. Cette situation appelle de nouvelles approches pour les interventions publiques en matière de ressources humaines en culture. Le gouvernement doit exercer sa vigilance, particulièrement sur les questions du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Il doit collaborer avec le gouvernement fédéral à l'amélioration des législations et réglementations qui encadrent ces droits, de manière à favoriser la juste rémunération des artistes.

Quant aux travailleurs culturels – qu'ils soient artisans, porteurs de tradition, archéologues, bibliothécaires, architectes, muséologues, spécialistes du patrimoine, professionnels du loisir, traducteurs, réviseurs, techniciens, programmeurs, médiateurs ou gestionnaires –, nombreux sont ceux qui doivent également composer avec la précarité professionnelle. À cette précarité s'ajoutent des besoins touchant la préparation de la relève et le maintien du personnel en mesure d'assurer la pérennité des organisations.

Le gouvernement choisit d'intensifier son action pour améliorer les conditions socioéconomiques des artistes et des travailleurs culturels et pour sensibiliser la population à la valeur de leur travail.

« Il faut donner une voix à cette diversité qui est déjà notre quotidien pour qu'elle se reflète sur nos scènes et sur nos écrans. »

Source : Mémoire de l'Union des artistes

Artistes : Alexander Hille, Graham Kaplan, Daniel Alwell,
Kiera Hill, Céline Cassone, Morgane Le Tiec,
Guillaume Michaud, Nicholas Korkos, Christina Bodie
Design : Paprika.com
© Leda & St Jacques



Artistes : Alexander Hille, Graham Kaplan, Daniel Alwell,
Kiera Hill, Céline Cassone, Morgane Le Tiec,
Guillaume Michaud, Nicholas Korkos, Christina Bodie
Design : Paprika.com
© Leda & St Jacques



Objectif 2.6 : Offrir aux artistes et aux travailleuses et travailleurs culturels l'accès à un continuum cohérent de formation professionnelle et de perfectionnement

Le développement du talent artistique est tributaire d'une offre de formation et de programmes éducatifs qui permettent sa découverte, son émergence et son épanouissement. Dans certaines disciplines, comme la danse, la musique et les arts du cirque, des filières de formation complètes et cohérentes doivent assurer le cheminement vers l'excellence dès le plus jeune âge. Dans d'autres disciplines, comme la littérature, le théâtre, l'humour, les arts visuels ou les métiers d'art, la formation relève plutôt de l'enseignement supérieur.

Les artistes et les travailleurs culturels doivent pouvoir compter sur une formation continue pour se tenir à la fine pointe de leur art ou de leur pratique professionnelle. Cette formation doit leur permettre d'améliorer leurs compétences, de les adapter, de les consolider ou d'en acquérir de nouvelles.

En raison des multiples défis actuels, la formation et le perfectionnement des artistes et des travailleurs culturels s'avèrent une condition *sine qua non* pour garantir la bonne santé du système culturel québécois. Il est donc essentiel que le ministère responsable de l'éducation et de l'enseignement supérieur et le ministère responsable de la culture collaborent pour assurer la cohérence de la formation offerte dans les établissements relevant de leur compétence respective et pour en améliorer la qualité.

À cette fin, le gouvernement compte sur la présence, l'efficacité et la cohérence des mécanismes qui permettent une réponse adaptée aux besoins de formation et de perfectionnement des artistes et des travailleurs culturels.

Objectif 2.7 : Assurer une meilleure inclusion de tous les talents

L'inclusion de tous les talents est essentielle pour que la culture et la société évoluent. Des difficultés particulières peuvent limiter l'accès de certains groupes à une carrière artistique ou ralentir sa progression. Par exemple, il peut s'agir de difficultés relatives à la reconnaissance de l'expérience, à l'acceptation de certains projets et à l'obtention de rôles, au confinement dans des postes stéréotypés, à l'accession à des lieux de décision ou encore à une différence de salaire non justifiée.

Une constante recherche d'équité doit permettre à tous les groupes sociaux – femmes, jeunes, aînés, Autochtones, immigrants, minorités linguistiques ou ethnoculturelles, personnes handicapées, minorités sexuelles, notamment – d'accéder aux moyens de création, de production et de diffusion artistiques ainsi qu'aux programmes de financement public. Les artistes de la relève doivent également faire l'objet d'une certaine attention, car ils font face, eux aussi, à des difficultés particulières : manque d'expérience ou de notoriété, méconnaissance des organisations et des circuits culturels ou préjugés à leur endroit.

Le gouvernement s'engage à revoir ses interventions afin de cerner les obstacles et d'adopter les mesures nécessaires pour atteindre l'égalité des chances et favoriser l'inclusion de tous les talents dans les projets culturels mis en œuvre au Québec.

ORIENTATION 3

DYNAMISER LA RELATION ENTRE LA CULTURE ET LE TERRITOIRE

Les notions de culture et de territoire sont intimement liées : l'une et l'autre s'influencent mutuellement.

D'une part, la culture est le reflet des particularités du territoire du Québec et de son occupation historique. Elle est imprégnée de la variété de ses quatre saisons, de la diversité des origines des Québécoises et des Québécois, de la langue dans laquelle ils s'expriment. Son originalité teinte le quotidien de la population, peu importe que cette dernière vive dans une grande ville, dans une banlieue ou en région.

D'autre part, la culture s'inscrit sur le territoire grâce aux institutions culturelles, aux différentes manières de façonner les paysages et de construire les immeubles, et à l'émergence de pratiques et d'activités culturelles originales. Tout cela participe à la formation des identités.

Il suffit de sillonner le Québec pour constater cette forte relation entre la culture et le territoire. À titre d'exemple, la présence historique des communautés francophones et anglophones a laissé des empreintes distinctives dans les modes d'occupation du territoire (seigneuries, cantons), dans l'aménagement urbain, dans l'architecture et dans le patrimoine.

De plus, les institutions, la toponymie, les savoir-faire et les pratiques – par exemple, la musique et la danse traditionnelles – constituent autant d'éléments qui donnent à la culture son caractère original. L'étroite relation que les populations entretiennent avec le territoire pour la pratique d'activités traditionnelles – notamment chez les Autochtones – est aussi un facteur clé d'expression de leur culture.

« La qualité de vie d'une population tient, en grande partie, à l'aménagement culturel de son territoire qui s'exprime par le patrimoine, l'art public, le design, l'architecture et le paysage. »

Source : Agenda 21 de la culture du Québec



Projet lauréat d'un concours d'architecture pour transformer l'auditorium
de la Cité étudiante de Maniwaki en salle professionnelle
© Atelier Paul Laurendeau | Poulin Laurin + Parent Labelle | Architectes en consortium



LA CULTURE ET LE PATRIMOINE, ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DE LA VITALITÉ DU TERRITOIRE

Objectif 3.1 : Améliorer la qualité des milieux de vie grâce à la culture

La culture témoigne de l'identité d'un lieu et de ses caractéristiques propres. Elle donne sa personnalité au territoire. Parce qu'elle contribue à la qualité des milieux de vie, elle constitue un facteur d'attractivité susceptible de stimuler le dynamisme social et économique. Mais avant tout, la culture permet la création d'espaces et de lieux signifiants ouverts à tous.

En matière de culture, la qualité des milieux de vie dépend de la présence de personnes engagées : artistes, travailleurs culturels, décideurs, entrepreneurs, bénévoles, citoyens et mécènes. Elle découle aussi de la facilité d'accès à la culture – qu'il s'agisse de productions locales ou de tournées –, de la disponibilité d'une information locale et régionale diversifiée et de l'accès aux technologies.

Des communautés dynamiques peuvent compter sur une variété d'établissements, d'entreprises et d'organismes culturels : bibliothèques, librairies, salles de cinéma ou de spectacles, institutions muséales, festivals, sociétés historiques et associations de loisir culturel. Leur rôle est essentiel en matière de création, de production, d'éducation et de diffusion en culture, de cohésion sociale et d'ouverture à la diversité. La mise en valeur des paysages et la présence d'une architecture harmonieuse et fonctionnelle constituent également des atouts inestimables. C'est le cas de certaines bibliothèques publiques qui, en raison de leur conception architecturale, sont rapidement devenues des endroits fréquentés et appréciés. De la même façon, l'intégration d'œuvres d'art dans l'espace public ajoute une présence tangible de la culture sur le territoire et dans le quotidien de la population. Quant à la revitalisation de certains quartiers – par des aménagements respectueux de l'histoire des lieux ou par l'ajout d'équipements culturels –, elle accroît leur dynamisme et suscite la fierté au sein des collectivités en même temps qu'un sentiment d'appartenance.

Le gouvernement fera en sorte que la planification des projets dont il est porteur ou qu'il soutient financièrement accorde une place accrue à la culture, tout en faisant appel à la concertation et à la participation des collectivités, dans une perspective de développement durable.

« [...] la vitalité culturelle d'une communauté est un élément attractif important permettant aux municipalités de créer des milieux de vie de qualité. [...] la culture est un moteur de développement économique et social essentiel pour nos communautés. »

Source : Mémoire de l'Union des municipalités du Québec

Objectif 3.2 : Miser sur le plein potentiel du patrimoine culturel

Par son caractère irremplaçable, le patrimoine culturel joue un rôle clé dans l'affirmation de l'identité québécoise. Les bienfaits de sa conservation et de sa mise en valeur ne sont plus à démontrer : préservation de la mémoire, fierté accrue, accroissement du sentiment d'appartenance sur les plans local, régional et national, amélioration du cadre de vie, etc. De plus, des retombées économiques considérables lui sont associées : création d'entreprises et d'emplois spécialisés, revitalisation de quartiers, émergence ou mise en valeur d'attraits touristiques, etc.

La connaissance, la protection, la valorisation et la transmission du patrimoine culturel sont des responsabilités collectives portées par de multiples intervenants : élus, employés municipaux, propriétaires d'immeubles, bénévoles, porteurs de tradition, muséologues, archivistes, aménagistes, archéologues, médiateurs, travailleurs des métiers traditionnels du bâtiment, etc. Tous investissent temps, énergie et argent au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

Il existe de nombreux défis en matière de patrimoine : ampleur des moyens requis pour la réalisation des projets de conservation d'immeubles et de sites patrimoniaux; actualisation de l'usage d'édifices religieux ou de grands ensembles institutionnels; conservation du patrimoine audiovisuel et numérique dans un contexte d'évolution technologique rapide; commémoration de l'histoire à l'échelle locale et nationale; réappropriation par la population de pratiques culturelles traditionnelles; sauvegarde de métiers et de savoir-faire rares et anciens.

Pour relever ces défis et pour assurer le succès des projets, il faut trouver des façons de faire novatrices, originales et viables, reposant sur une approche intégrée, dynamique et axée sur la durabilité. Cela permettra d'associer la conservation des biens patrimoniaux aux processus d'aménagement du territoire, de mettre en place de nouvelles formes de partenariats et d'envisager des usages inédits.

Pour inscrire la culture québécoise dans une continuité, le gouvernement choisit donc de considérer le patrimoine culturel – matériel et immatériel – comme un atout qui ajoute de la valeur à tout projet. Il entend assurer son leadership en soutenant et en accompagnant celles et ceux qui agiront dans son intérêt : citoyens, organismes et municipalités. Cet appui sera aussi offert aux travailleurs exerçant un métier associé au patrimoine immatériel, car leurs connaissances et leurs savoir-faire sont souvent garants de la protection et de la transmission du patrimoine culturel.

De plus, l'État étant lui-même propriétaire d'un imposant parc immobilier patrimonial, de riches collections d'objets et de nombreux documents – y compris des documents numériques –, il veillera à les traiter de manière exemplaire pour les transmettre aux générations futures.

Le Québec se positionne ainsi clairement dans une approche de développement durable, en cohérence avec les grandes tendances internationales. À cet égard, il maintiendra une présence active aux forums internationaux où ces questions sont discutées (UNESCO, ICCROM, ICOMOS⁴), pour s'inspirer des réflexions qui y sont menées et pour y exercer son influence.



La ville en harmonie avec la nature (Sainte-Julie)
Photographie lauréate
Concours l'Expérience photographique du patrimoine, 2007
Action patrimoine
© Anne-Marie Deguire



LA PUISSANCE DE L'ACTION LOCALE ET RÉGIONALE

Objectif 3.3 : Prendre en compte la diversité des régions

Chaque région présente des traits distinctifs influencés par l'environnement naturel et les paysages, par les activités économiques ainsi que par l'origine et la langue des citoyens qui l'habitent : ces traits caractérisent les façons d'y vivre ensemble. Ces spécificités régionales viennent teinter les processus de création et de production culturelle. Elles constituent une richesse à mettre en valeur, notamment par le tourisme culturel, pour que l'ensemble de la population ait une meilleure connaissance de la diversité des expressions de la culture au Québec.

De plus, la dynamique culturelle se manifeste différemment d'une région à l'autre et d'un secteur d'intervention à l'autre. La réalité culturelle d'un milieu dépend notamment des expertises qu'on y trouve – que ce soit en matière de cinéma ou de métiers d'art, par exemple – ou de la mobilisation qui existe autour de projets patrimoniaux et d'événements musicaux.

Le gouvernement s'engage donc à revoir son offre de services de proximité et à faire preuve de souplesse et d'équité dans la planification de ses interventions afin de mieux répondre aux aspirations et aux besoins de chaque région.

Objectif 3.4 : Prendre appui sur les initiatives culturelles des municipalités, des municipalités régionales de comté et des Autochtones

Les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés autochtones sont devenues des partenaires de premier plan dans l'action gouvernementale en matière de culture. D'ailleurs, trois lois adoptées en 2016 et 2017⁵ reconnaissent l'autonomie et les pouvoirs des municipalités, attestant ainsi le rôle incontournable des gouvernements de proximité.

Chaque instance agit selon ses aspirations, ses capacités et ses forces en s'engageant en faveur de la culture et du développement de son territoire au bénéfice de ses citoyens. Chacune intervient, entre autres, par la mise en valeur des paysages et de l'histoire locale, la promotion de la langue française et la valorisation du patrimoine.

En 2018, plus de 180 municipalités et MRC s'étaient dotées d'une politique culturelle pour orienter leurs actions. La diversité de leur contexte d'intervention (étendue du territoire, densité de la population, niveau de richesse, proximité ou éloignement des grands centres, etc.) amène chacune d'elles à moduler ses actions en conséquence.

Non seulement elles sont actives sur leur territoire, mais elles participent aussi au rayonnement international de la culture québécoise, entre autres dans l'espace francophone. Les municipalités sont en effet de plus en plus nombreuses à adhérer aux principes des grandes conventions internationales en culture et à participer à des réseaux internationaux (Cités et Gouvernements Locaux Unis, Organisation des villes du patrimoine mondial, Association internationale des maires francophones, conventions de jumelage de municipalités, etc.). Elles y trouvent une source d'inspiration pour leurs propres actions et y gagnent une visibilité qui contribue à la notoriété du Québec sur la scène internationale.

Le gouvernement du Québec prend donc acte de l'engagement des instances municipales et des communautés autochtones de s'investir en culture. Il les encourage à poursuivre dans cette voie, notamment en favorisant les échanges, afin de maintenir le dynamisme culturel qui s'observe à l'échelle du Québec. À cette fin, il renforcera un partenariat coopératif, souple et durable – avec la capitale nationale, la métropole, l'ensemble des municipalités, les MRC et les communautés autochtones – pour la mise en œuvre des objectifs nationaux en culture dans le respect des priorités locales et régionales.

Objectif 3.4.1 : Renforcer le rôle culturel de Québec, capitale nationale

Berceau de la francophonie en Amérique du Nord, la capitale nationale dispose de richesses patrimoniales exceptionnelles. La Ville de Québec a en effet la responsabilité de quatre sites patrimoniaux déclarés, dont celui du Vieux-Québec qui figure sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ainsi, elle doit assurer la conservation de milliers de bâtiments, les inclure dans ses projets d'aménagement et les mettre en valeur dans son offre touristique. Ce précieux héritage s'inscrit en parfaite harmonie avec sa créativité, son audace et son dynamisme.

En plus de son titre de ville créative en littérature accordée par l'UNESCO, Québec se positionne comme une ville innovante en matière de développement culturel numérique et jouit de la présence d'un vaste bassin d'artistes et d'acteurs culturels. Ses citoyens profitent d'une vie culturelle foisonnante, laquelle est appuyée par des aménagements et des équipements de grande qualité. De plus, cet environnement culturel est indéniablement enrichi par le dynamisme des jeunes et une diversité ethnoculturelle grandissante. Cette effervescence suscite une curiosité et un intérêt soutenus à l'échelle nationale et internationale.

Le gouvernement entend appuyer la Ville de Québec dans l'affirmation de son statut de capitale nationale et s'assurer qu'elle dispose des pouvoirs requis pour l'accomplissement de son plein potentiel.

Objectif 3.4.2 : Miser sur l'énergie culturelle de Montréal, métropole du Québec

À titre de métropole du Québec et de plus grande ville francophone en Amérique du Nord, Montréal affiche une identité culturelle forte et inclusive, d'autant plus que son caractère cosmopolite et interculturel s'accroît avec le riche apport des personnes immigrantes et des Autochtones qui s'y installent. La présence d'une importante collectivité d'expression anglaise contribue également à sa singularité culturelle et à son pouvoir attractif. Quelle que soit leur origine, ce sont les Montréalaises et les Montréalais qui donnent ce caractère unique à leur ville, contribuant ainsi à faire du Québec un modèle de société pluraliste dans le monde contemporain.

Montréal profite de la présence, sur son territoire, d'une forte densité d'artistes, d'entreprises culturelles et de grandes institutions culturelles. Elle est également un lieu où se tiennent de nombreux festivals et manifestations culturelles de grande envergure. Elle peut miser sur ces forces vives – notamment en théâtre, en danse, en musique, en humour, en design, dans les arts du cirque et dans les arts numériques – pour consolider sa réputation de métropole culturelle. Grâce à une offre culturelle variée et à un riche patrimoine, les Montréalaises et les Montréalais, tout comme les nombreux touristes qui visitent la métropole, ont accès à une vie de quartier dynamique et à un centre-ville très animé.

La vitalité culturelle de Montréal est nourrie par l'immense talent qui foisonne partout au Québec; l'effervescence et la créativité de la métropole se traduisent par des productions novatrices et avant-gardistes qui, à leur tour, se répercutent en de multiples échos sur l'ensemble du territoire.

Le gouvernement souhaite appuyer le rôle central de Montréal dans la vie culturelle québécoise, favoriser les échanges entre la métropole et les régions, et donner un élan à son rayonnement international.

« Qu'il soit dans la communauté ou en territoire, l'espace public permet la rencontre et l'échange. Il peut être un lieu pour présenter et transmettre la culture, tout comme un lieu de création et d'expression collective. »

Source : Mémoire du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit

Janet Echelman

1.26

Les Jardins Gamelin dans le Quartier des spectacles

© Ulysse Lemerise – OSA images



Jon Rafman
New Age Demanded (Pushed and Pulled), 2014
Résine photopolymère 3D et peinture
43 cm x 35 cm x 29 cm
Don de la collection Loto-Québec, dans le contexte d'un
partenariat avec le Musée d'art contemporain de Montréal
Collection Musée d'art contemporain de Montréal
© Richard-Max Tremblay



ORIENTATION 4

ACCROÎTRE L'APPORT DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS À L'ÉCONOMIE ET AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

Dans une économie basée sur le savoir, sur l'innovation et sur la créativité, la culture et les communications constituent d'importants leviers de développement économique et social. Les retombées prennent différentes formes allant de la création d'emplois à la revitalisation rurale et urbaine en passant par l'intégration sociale, l'amélioration de la qualité de vie, l'attrait touristique et le rayonnement international.

En 2016, les industries culturelles ont produit l'équivalent de 12,3 milliards de dollars en valeur ajoutée pour l'économie québécoise, soit 3,4 % du produit intérieur brut (PIB). Au cours de la même année, elles ont généré près de 176 000 emplois⁶, soit près de 4,3 % des emplois au Québec. Les contributions de la culture et des communications à l'économie québécoise sont donc considérables.

Alors que les frontières géographiques font de moins en moins obstacle au commerce, que l'on compose avec la dématérialisation des supports et que les consommateurs peuvent accéder directement à une quantité phénoménale de contenus grâce aux technologies numériques, il devient primordial de faire connaître le travail des acteurs culturels québécois et d'atteindre les publics cibles. De tels enjeux exigent la concertation d'un grand nombre d'intervenants pour agir avec vigueur et efficacité. Les artistes, les organismes et les entreprises, tout comme les institutions publiques, doivent maîtriser les clés d'une économie où les technologies sont omniprésentes.

Comme les contenus culturels doivent désormais être visibles, repérables et attractifs dans tous les espaces de diffusion, il est essentiel de repenser les modèles de distribution et d'exploitation des œuvres.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec choisit d'agir pour que la culture et les communications contribuent encore davantage à l'essor de l'économie et au développement de la société québécoise. À cette fin, il entend poser les gestes nécessaires pour assurer la découvrabilité et la consommation d'une masse critique de contenus culturels québécois issus de toutes les disciplines, particulièrement en langue française, au Québec, au Canada et à l'étranger ainsi que sur les réseaux numériques.

« Créativité, innovation, éducation et recherche sont aujourd'hui les moteurs essentiels du développement. Toute la société doit être imprégnée d'énergie créatrice. C'est pourquoi investir dans la culture, c'est aussi investir dans le développement économique. »

Source : Agenda 21 de la culture du Québec

L'ENTREPRENEURIAT CULTUREL ET L'ORIGINALITÉ DES MODÈLES ORGANISATIONNELS

Objectif 4.1 : Créer des conditions propices à l'éclosion et au développement de l'entrepreneuriat culturel

Par leur dynamisme, les emplois qu'elles créent et le foisonnement de leurs productions artistiques, les organisations et les industries culturelles contribuent à renforcer l'image de marque du Québec, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Cependant, le marché intérieur relativement restreint ne leur permet pas toujours d'amortir leurs coûts de production, d'être concurrentielles et de rentabiliser leurs investissements. L'ouverture des marchés, grâce au numérique, offre des possibilités considérables aux entreprises. Elles doivent toutefois être en mesure de développer leurs compétences pour saisir les occasions d'affaires générées par cette évolution technologique.

Les entreprises et les organisations culturelles peuvent également rentabiliser leurs investissements en exploitant mieux les droits de propriété intellectuelle. En effet, la captation de la valeur associée à la production et à la diffusion des contenus peut grandement contribuer à leur solidité.

Le gouvernement du Québec compte soutenir l'entrepreneuriat culturel et sensibiliser les intervenants à l'importance de repenser les modèles d'affaires et d'innover en matière de gouvernance et de financement, notamment en ayant recours à des approches socialement responsables.

De plus, il exercera pleinement ses compétences et ses responsabilités en matière de culture et fera valoir ses intérêts ainsi que ses priorités auprès du gouvernement fédéral. Il défendra la prise en compte de la spécificité culturelle québécoise dans l'élaboration et la mise en œuvre de lois, règlements et programmes culturels adoptés par ce dernier. La recherche de l'équité fiscale pour les entreprises qui interviennent dans le secteur culturel au Québec figure sur la liste de ses préoccupations.

Le gouvernement s'assurera également que les positions du Québec sont entendues – et que ses intérêts sont défendus – dans les enceintes internationales où sont discutées les questions culturelles.

Objectif 4.2 : Encourager les approches transversales et le partenariat entre les organisations

Dans le contexte actuel, le partenariat et le partage d'expertises constituent des solutions de prédilection pour les acteurs des secteurs de la culture et des communications qui souhaitent se positionner comme des chefs de file dans leur domaine.

Plus les organisations conjugueront leurs efforts et mettront en commun leurs connaissances, leurs données et leurs ressources, plus leur contribution à la vitalité de l'écosystème culturel sera grande. La mise en œuvre de stratégies collectives multipliera leurs chances d'améliorer leur visibilité et de développer des marchés.

Un maillage efficace des entreprises culturelles – entre elles, avec les industries créatives (design, mode, jeux vidéo, etc.) et avec le milieu des affaires, de la recherche et de la technologie – favorisera le transfert des connaissances, la création de pôles d'expertise et la gestion innovante. De tels maillages sont souhaitables dans tous les secteurs de l'activité culturelle, qu'il s'agisse du loisir, du patrimoine, de la création artistique ou de la diffusion. L'exemple des artistes-entrepreneurs qui ont créé des communautés d'utilisateurs à l'aise aussi bien avec le réseautage qu'avec le partage des connaissances et de l'équipement est à cet égard inspirant.

Le gouvernement veut soutenir le démarrage de projets et l'expérimentation de modèles organisationnels adaptés à la nouvelle économie numérique. Il entend aussi contribuer au partage des expertises, notamment en misant sur l'influence d'entreprises et d'individus qui œuvrent déjà avec succès dans plusieurs secteurs d'innovation.

« Aujourd'hui, la première ressource naturelle du Québec est le talent, le savoir et la créativité. »

Source : Intervention de Moment Factory



Princesse de Cirque
Les 7 doigts de la main
et le Théâtre musical de Moscou
© Svetlana Butovskaya



LA PERFORMANCE SUR LES MARCHÉS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Objectif 4.3 : Maximiser l'exploitation du marché intérieur

Au Québec, l'offre culturelle est abondante. Cependant, une partie de la population y a difficilement accès. En effet, même si les circuits de diffusion sont bien structurés, les coûts associés à la circulation et à la distribution d'un bon nombre de productions culturelles rendent parfois impossible leur présentation dans des endroits où la densité démographique est faible et où le vaste territoire nécessite de longs déplacements. D'autres facteurs peuvent aussi contribuer à fragmenter les auditoires : la possibilité, pour le public, d'accéder facilement et gratuitement à certains contenus culturels, par exemple. De plus, qui dit abondance, dit concurrence; or, le temps consacré au loisir n'est pas infini.

Si les établissements culturels et les lieux traditionnels de diffusion sont moins fréquentés par les jeunes, ceux-ci ne consomment pas moins de produits culturels que leurs aînés : ils les consomment différemment. Une exploitation plus efficace du marché intérieur passe donc nécessairement par la capacité des responsables de ces établissements et de ces lieux d'adapter leurs stratégies aux nouvelles habitudes de consommation pour continuer à rejoindre leur public. Cela est particulièrement vrai pour les productions audiovisuelles québécoises.

De nouveaux défis se posent en ce qui a trait au rayonnement de la culture. La population a désormais accès à une énorme masse de contenus en ligne – majoritairement en anglais – issue d'un marché transnational où les produits d'ici occupent généralement une place marginale.

Les médias locaux, régionaux et nationaux ainsi que les médias sociaux et de nouveaux canaux de communication – alimentés par ceux qui recommandent l'achat d'un produit ou d'un service – peuvent jouer un rôle majeur dans la promotion et la visibilité des productions culturelles québécoises.

L'approche du gouvernement visant une meilleure exploitation du marché intérieur se traduira par un appui aux entreprises et aux organismes culturels pour la mise œuvre de leurs stratégies de commercialisation.

Objectif 4.4 : Soutenir les artistes ainsi que les entreprises et les organismes culturels dans leurs actions de développement de marchés internationaux

Dans un contexte de mondialisation accélérée et de concurrence accrue, et compte tenu de la taille de son marché, le Québec a tout intérêt à se tourner vers l'extérieur. Plus que jamais, il doit adopter une stratégie de diffusion qui cible les autres provinces et territoires canadiens, et la scène internationale.

À cet égard, le réseau de représentations du Québec à l'étranger s'avère un moyen de premier choix pour favoriser l'accès aux marchés internationaux. L'un de ses mandats est de faire en sorte que le milieu culturel puisse établir des liens durables avec des intervenants hors Québec. Dans cette perspective, les actions mises en œuvre prennent différentes formes, dont l'accueil de missions d'agents, de distributeurs, de diffuseurs, de programmeurs et d'éditeurs à l'occasion de grandes manifestations culturelles au Québec. La programmation à l'étranger de vitrines culturelles québécoises et de présences collectives de représentants du milieu culturel québécois dans le contexte d'activités ciblant les grands marchés figure également parmi les formes d'actions porteuses.

Pour contribuer au succès des entreprises et des organismes culturels d'ici qui consacrent des efforts au développement de marchés internationaux, le gouvernement mettra en place des mécanismes facilitant la concertation entre les différents intervenants publics. L'amélioration de l'expertise en matière d'exportation et de commercialisation est également à l'ordre du jour.

LES CLÉS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Objectif 4.5 : Accroître les compétences numériques

Être partie prenante de l'économie numérique exige la maîtrise de technologies qui ne cessent d'évoluer. Dans le domaine de la culture, les artistes, les entrepreneurs, le personnel des institutions publiques (ministères, sociétés d'État et municipalités) ou privées (institutions muséales, médias), tout comme les citoyens, doivent apprivoiser cet univers et s'en approprier les codes.

Pour une transition harmonieuse vers les pratiques numériques, il importe de bien définir les besoins et les compétences à acquérir, et il faut leur assortir une offre de formation pertinente, notamment dans une perspective d'apprentissage en continu. Les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les technologies numériques demanderont une attention particulière. La technologie ne doit surtout pas être un obstacle pour ceux qui souhaitent accéder à la culture.

À cette fin, le gouvernement doit s'assurer de l'existence d'une offre d'accompagnement et de formation adéquate qui permettra d'accroître les compétences et d'élever le niveau de littératie numérique de la population et des intervenants du secteur de la culture et des communications.

Objectif 4.6 : Améliorer les connaissances et la maîtrise des données

Les pratiques, la concurrence et la technologie évoluent à une très grande vitesse. Il est difficile de prévoir ce que réserve l'avenir. Pour que la culture québécoise soit dans une position avantageuse, les activités de veille et de prospective prennent une importance accrue. Il faut pouvoir anticiper les changements, apprivoiser les nouvelles tendances et adapter les méthodes de travail.

La capacité des acteurs culturels à demeurer à l'avant-garde dans leur domaine est notamment tributaire des éléments suivants : le partage systématique de l'information; la mise à jour et l'acquisition de connaissances; le développement des compétences par l'expérimentation; et la réalisation de projets de recherche. Pour faciliter la diffusion numérique des œuvres et la rétribution des titulaires de droits, il faut également envisager une meilleure organisation de l'information sur la gestion du droit d'auteur et des droits voisins.

À ce jour, pour améliorer leur connaissance des publics et des marchés ou pour élaborer leurs stratégies de développement, la plupart des acteurs culturels québécois ont eu recours à des informations relativement accessibles (statistiques de fréquentation, études de marché, données gouvernementales). À l'ère du numérique, ces données ne suffisent plus. Désormais, l'information générée à propos des contenus et de leur consommation – ainsi que l'utilisation de cette information – a parfois plus de valeur marchande que les contenus eux-mêmes. La mise en commun de cette information apparaît incontournable à une meilleure intelligence d'affaires.

L'ajout de métadonnées aux contenus culturels (un livre, une chanson, une production audiovisuelle ou tout autre type d'œuvre) est devenu un processus indispensable. Les métadonnées déployées selon des standards internationaux décrivent les caractéristiques desdits contenus et les rendent plus facilement repérables et découvrables. Il faut donc encourager l'enrichissement et la standardisation des métadonnées afin d'assurer un positionnement optimal de la culture québécoise dans l'univers numérique.

En conséquence, le gouvernement entend jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de stratégies d'exploitation des données culturelles dans un contexte numérique.

« Plus une société consomme de la culture et acquiert de manière régulière les productions de ses concitoyens, plus elle soutient sa créativité, l'encourage et lui permet de se développer. »

Source : Mémoire de l'Association des galeries d'art contemporain



UN PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

La ministre de la Culture et des Communications est responsable de coordonner la mise en œuvre de la politique culturelle du Québec *Partout, la culture*. Pour assurer l'atteinte des objectifs qui sont énoncés dans la politique, un plan d'action gouvernemental en culture l'accompagne. Au terme de ce plan d'action quinquennal, le ministère de la Culture et des Communications effectuera une évaluation pour rendre compte des progrès réalisés et apporter les ajustements nécessaires pour l'élaboration d'un prochain plan.

Les principales mesures répondant aux engagements particuliers à l'égard des Autochtones font pour leur part partie du *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*.

Pour réaliser les objectifs de la politique culturelle du Québec, le gouvernement s'appuie sur un solide réseau d'organismes et de sociétés d'État :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Conseil du patrimoine culturel du Québec
- Conseil supérieur de la langue française
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
- Musée d'art contemporain de Montréal
- Musée de la civilisation
- Musée national des beaux-arts du Québec
- Office québécois de la langue française
- Société de développement des entreprises culturelles
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société de télédiffusion du Québec
- Société du Grand Théâtre de Québec

De plus, la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications*⁷ prévoit que, lors de l'élaboration de la politique culturelle, « le ministre s'assure de la collaboration des ministères et organismes concernés ». La mise en œuvre de la politique *Partout, la culture* et du plan d'action gouvernemental sollicite donc l'appareil gouvernemental et appelle la participation active des ministères et organismes selon une approche transversale, collaborative et intégrée.

CONCLUSION

Dans cette politique, le gouvernement du Québec s'engage résolument en faveur de l'affirmation, de la transmission et de l'essor d'une culture unique qui, chaque jour, contribue à l'enrichissement et à l'épanouissement des Québécoises et des Québécois.

C'est cette volonté, largement portée par le gouvernement, qui permettra d'incarner ce projet dont l'ambition requiert un ralliement à une plus grande échelle. L'État ne peut pas agir seul. Il renouvelle donc aujourd'hui son alliance, indispensable et féconde, avec un vaste réseau de partenaires présents sur le terrain. Les milieux culturels, les municipalités locales et régionales, les communautés autochtones, les regroupements et les associations de tous les secteurs d'activité ainsi que les chercheurs sont ici appelés à emboîter le pas, car toute cette expertise constitue un remarquable levier.

Cette politique concerne toutes les personnes vivant au Québec, peu importe leur âge, leur origine ou leur condition socioéconomique. Artistes et créateurs professionnels ou amateurs, travailleurs, bénévoles, familles, enseignants, philanthropes, spectateurs, consommateurs et élus : tous jouent un rôle dans le dynamisme de la culture québécoise. Par leurs gestes quotidiens, ils choisissent de la renouveler, de la faire rayonner et d'assurer sa présence, partout.



La culture occupe une place prépondérante dans la vie de plus de 92 % des 2959 répondants.

Source : Sondage en ligne

ANNEXES

ANNEXE I : DÉMARCHE PARTICIPATIVE

S'inscrivant dans une approche de développement durable, la politique culturelle du Québec *Partout, la culture* a bénéficié des résultats d'une importante consultation publique menée en juin et août 2016. Dans l'objectif de favoriser la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent, deux documents de consultation ont préalablement été rendus publics dans le but d'alimenter leur réflexion dans la définition d'une vision concertée du développement culturel du Québec.

Une tournée de consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle s'est déroulée dans les 17 régions administratives du Québec, et quelque 320 intervenants – citoyens, organismes, regroupements ou instances municipales – ont alors été entendus. Au total, on estime que plus de 900 personnes ont assisté aux séances publiques de consultation. Au-delà de 450 mémoires ont été déposés. De plus, un questionnaire en ligne a été mis à la disposition de la population pour qu'elle puisse s'exprimer sur cette question : il a été rempli par 2959 répondants. Les documents de consultation et les mémoires sont disponibles sur le site Web du ministère de la Culture et des Communications⁸.

Par ailleurs, une démarche particulière de consultation a été effectuée auprès des communautés autochtones. Ce processus de consultation a débuté avec la tenue d'une journée de discussion entre les chefs autochtones, le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, et le ministre responsable des Affaires autochtones. Cette rencontre s'est déroulée en présence de 39 délégués autochtones, qui représentaient dix des onze nations. Ont ensuite été tenus cinq ateliers, au cours desquels 37 artistes ont partagé leur expérience et leur conception des arts autochtones.

Des consultations auprès des sociétés d'État et des organismes linguistiques relevant de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, et auprès des principaux ministères concernés ont permis de prendre en considération les principaux enjeux avec lesquels ces organisations doivent composer.

Enfin, un forum national de consultation tenu à Montréal les 5 et 6 septembre 2017 a donné l'occasion à 56 représentants de regroupements nationaux de se prononcer sur le projet de politique. Il est possible de visionner leurs interventions sur le Web⁹. À cette étape, un questionnaire en ligne permettait de nouveau à la population de formuler des commentaires et des suggestions. Au total, ce sont 348 questionnaires qui ont été remplis.

Toutes les contributions reçues aux différentes étapes de consultation ont été analysées et prises en compte : elles ont ainsi nourri la rédaction de la version définitive de la politique culturelle.

La politique culturelle devrait accorder une grande importance à l'éducation aux arts et à la culture en milieu scolaire, selon 90 % des répondants.

Source : Sondage en ligne

ANNEXE II : COMITÉS CONSULTATIFS

Deux comités ont participé aux travaux ayant mené à la politique culturelle du Québec *Partout, la culture* : un comité-conseil et un comité scientifique.

Comité-conseil

Le comité-conseil se composait de huit personnalités reconnues pour leur compétence, leur vision dynamique et leur engagement à l'égard du développement culturel au Québec. Il avait pour fonction de commenter les principaux documents produits par le ministère de la Culture et des Communications. Ce comité a aussi fourni des avis sur les stratégies à adopter pour assurer la mobilisation des intervenants clés et sur les attentes, les perceptions et la satisfaction qui ont été exprimées par les participants au cours du processus.

Monsieur Sandy Boutin, président et cofondateur du Festival de musique émergente en Abitibi-Témiscamingue

Monsieur Gabriel Bran Lopez, président fondateur de Fusion Jeunesse

Madame Liza Frulla, ministre des Affaires culturelles au moment de l'élaboration de la première politique culturelle du Québec en 1992

Monsieur Ian Gailer, directeur général du Festival de cinéma de la ville de Québec

Madame Sylvie Gamache, consultante dans le domaine des arts de la scène

Madame Louise Sicuro, présidente-directrice générale de Culture pour tous

Madame Nadine St-Louis, entrepreneure autochtone dans l'industrie culturelle

Monsieur Hugues Sweeney, producteur exécutif à l'Office national du film du Canada

Comité scientifique

Le comité scientifique réunissait douze représentants du milieu universitaire choisis pour leur expertise et leur expérience en matière de politiques de la culture et des communications, ainsi que pour la diversité de leur profil et de leurs champs d'intérêt. Le rôle de ce comité était de discuter des problématiques, des enjeux, des orientations à prendre en compte – de manière générale ou sur des aspects particuliers – et de donner son avis sur le projet de politique culturelle.

Madame Rachida Azdouz, Université de Montréal, Vice-rectorat aux affaires internationales et à la Francophonie

Madame Marie-Pierre Bousquet, Université de Montréal, Département d'anthropologie

Madame Christina Cameron, Université de Montréal, Faculté de l'aménagement

Madame Nathalie Casemajor, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Madame Marcelle Dubé, Université du Québec à Chicoutimi, Département des sciences humaines et sociales

Madame Marie-José Fortin, Université du Québec à Rimouski, Chaire de recherche du Canada sur le développement régional et territorial

Madame Véronique Guèvremont, Université Laval, Faculté de droit

Monsieur Fernand Harvey, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Monsieur Nik Luka, Université McGill, École d'architecture et de planification urbaine

Monsieur Richard Marcoux, Université Laval, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone

Madame Diane Saint-Pierre, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Monsieur André Thibault, Université du Québec à Trois-Rivières, Observatoire québécois du loisir



Claudie Gagnon
Mille vues, mille regards, 2016
Verres correcteurs recyclés (polymère),
monofilament d'acier et aluminium
Le Carré 150, Espace culturel
de Victoriaville
© Delphine Egesborg

ANNEXE III : UN ENGAGEMENT HISTORIQUE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS¹⁰

Les premiers jalons de l'engagement de l'État en culture ont été posés au début de la Confédération canadienne de 1867; et même une décennie plus tôt, avec la première politique d'achat de livres destinée à soutenir et encourager la littérature québécoise. Le Prix d'Europe – créé par le gouvernement de Lomer Gouin en 1911 dans le but de permettre à un musicien québécois d'aller se perfectionner en Europe chaque année – figure aussi parmi les premières actions de l'État québécois dans le domaine culturel.

Les années 1920 voient naître les premières institutions culturelles publiques. Sous la direction d'Athanase David, le Secrétariat de la province de Québec – incubateur de plusieurs ministères – met sur pied les premières écoles des beaux-arts à Montréal et à Québec, les Archives de la Province de Québec, la Commission des monuments historiques et le Musée de la Province de Québec¹¹. Ce réseau institutionnel est complété sous le gouvernement d'Adélard Godbout par l'établissement du Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec, en 1942.

Une étape décisive est franchie en 1961 avec la création du ministère des Affaires culturelles, dont Georges-Émile Lapalme fut le premier titulaire. Inspiré du modèle français de démocratisation culturelle conçu par André Malraux et inscrit dans le mouvement des grandes réformes des années 1960, ce ministère est le premier du genre en Amérique du Nord. Il participe à la consolidation des institutions culturelles existantes, crée l'Office de la langue française et s'active dans différents dossiers relatifs aux arts, aux lettres et au patrimoine. Le gouvernement du Québec s'investit également dans les relations franco-québécoises et met sur pied la Délégation générale du Québec à Paris. Depuis, à l'échelle internationale, le Québec a largement contribué à la création de plusieurs institutions francophones reconnues pour leur apport dans les domaines de la culture et de la langue française (UNESCO, Organisation internationale de la Francophonie, TV5, Agence universitaire de la Francophonie, etc.). Qui plus est, l'implantation, au fil des ans, d'un réseau de représentations à l'étranger a permis au Québec de se doter d'outils efficaces pour la promotion et la diffusion de sa culture sur la scène internationale.

Dans les années 1960 et 1970, trois projets de politique culturelle émergent : le livre blanc du ministre Pierre Laporte, en 1965; le livre vert *Pour l'évolution de la politique culturelle* du ministre Jean-Paul L'Allier, en 1976; et la *Politique québécoise de développement culturel* du ministre Camille Laurin, en 1978. Parallèlement à ces visions d'ensemble, le ministère des Affaires culturelles s'emploie à établir diverses politiques et lois dans des secteurs particuliers, dont l'instauration du dépôt légal. Il crée aussi d'importantes institutions : le Musée d'art contemporain de Montréal, la Place des Arts, le Grand Théâtre de Québec, Radio-Québec et la Bibliothèque nationale du Québec. Dernier-né de ce grand réseau, le Musée de la civilisation voit le jour au début des années 1980.

La volonté d'étendre l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire québécois se concrétise au cours des années 1970 et 1980 par la création de conservatoires de musique dans cinq régions et par la structuration des directions régionales du ministère des Affaires culturelles. C'est également pendant cette période que sont établies les premières ententes de partenariat avec les municipalités et avec les nations autochtones, et, au début des années 1990, avec les municipalités régionales de comté. Dès lors, l'action gouvernementale associe plus activement culture, économie et industries.

Le Québec adopte, en 1987, la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1) et, en 1988, la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q., c. S-32.01). Mises en œuvre par la ministre Lise Bacon, ces lois déterminent les critères permettant de reconnaître le statut professionnel d'un artiste et d'encadrer les relations entre les artistes et leurs producteurs ou diffuseurs. Elles établissent également un processus de reconnaissance des associations représentatives, auxquelles elles confèrent des fonctions, telles la défense et la promotion des intérêts économiques, sociaux et moraux des artistes professionnels.

En 1992, le Québec franchit un nouveau pas en se dotant officiellement d'une première politique culturelle, intitulée *La politique culturelle du Québec – Notre culture, notre avenir*, présentée par la ministre Liza Frulla. Cette politique comporte trois axes d'intervention : l'affirmation de l'identité culturelle; le soutien aux créateurs et aux arts; l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle. Elle propose de faire de la culture une mission gouvernementale, en transformant le rôle du ministère des Affaires culturelles, dans le but d'adopter une vision plus large du développement culturel. La politique de 1992 est également à l'origine de la création du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Elle a resserré les liens avec le milieu de l'éducation, a accentué le rayonnement international de la culture québécoise et a intensifié l'action territoriale grâce à un partenariat privilégié avec les municipalités locales et régionales.

Cette politique a entraîné une structuration majeure de l'action de l'État en culture. Elle a favorisé plusieurs avancées, telles que l'implantation d'équipements culturels, la diffusion d'œuvres sur l'ensemble du territoire et un meilleur accès de la population aux lieux culturels. Elle a aussi permis la mise au point d'un modèle de soutien public aux arts et à la culture, lequel a grandement contribué à propulser la création artistique professionnelle à des niveaux de qualité et de rayonnement remarquables. De même, l'action de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a eu des effets considérables sur la professionnalisation et la consolidation des industries culturelles, notamment par la mise à leur disposition d'outils financiers adaptés à leurs besoins. Cette structuration du système culturel a favorisé l'émergence des talents d'ici et un accroissement de la fréquentation des lieux culturels.

Au cours de la décennie 1990 s'ajoutent trois politiques sectorielles. La ministre Louise Beaudoin divulgue la politique de diffusion des arts de la scène *Remettre l'art au monde*, en 1996, puis la politique de la lecture et du livre *Le temps de lire, un art de vivre*, en 1998. Vient ensuite la politique muséale *Vivre autrement... la ligne du temps*, publiée en 2000 par la ministre Agnès Maltais.

En plus des grandes institutions d'État qu'il a créées, le gouvernement a emboîté le pas à de multiples initiatives issues des communautés locales qui ont donné naissance à de grandes organisations aujourd'hui réputées (orchestres symphoniques, compagnies de théâtre, de danse, etc.). Il a aussi porté une attention constante à la conservation du patrimoine culturel, en adaptant son action en fonction des tendances internationales. De plus, le gouvernement a assuré la sauvegarde et la transmission de nombreuses richesses patrimoniales partout au Québec. À cette fin, il a plusieurs fois actualisé ses outils législatifs, la plus récente intervention étant l'adoption de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002) en 2011.

Depuis les années 2000, l'action gouvernementale en culture a investi de nouveaux champs : celui de la diversité culturelle, avec l'approbation par l'Assemblée nationale de la convention de l'UNESCO de 2005, un engagement pris par la ministre Line Beauchamp; celui du développement durable, avec l'adoption de l'Agenda 21 de la culture¹² par la ministre Christine St-Pierre en 2011; puis celui du numérique, avec le lancement de la stratégie culturelle numérique par le ministre Maka Kotto en mars 2014. Cette stratégie a été rapidement suivie du Plan culturel numérique du Québec¹³ publié par la ministre Hélène David en septembre 2014. Premier positionnement gouvernemental en la matière, ce plan vise à aider les milieux culturels à prendre le virage numérique, pour que le Québec profite des nombreux avantages économiques que recèle cet univers et pour mettre en avant son identité culturelle propre.

La politique culturelle du Québec *Partout, la culture* s'inscrit dans un esprit de continuité. À cet égard, elle exprime une volonté manifeste de maintenir l'originalité et la pertinence des interventions du gouvernement du Québec dans une société de plus en plus interconnectée avec le reste du monde.

ANNEXE IV : LOIS ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1)

- Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (RLRQ, chapitre A-21.1, r.1)
- Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (RLRQ, chapitre A-21.1, r.2)

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2)

- Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films (RLRQ, chapitre B-1.2, r.1)
- Règlement sur le dépôt légal des films (RLRQ, chapitre B-1.2, r.2)

Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1)

- Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la *Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1, r.1)
- Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1, r.2)
- Règlement sur les normes techniques (RLRQ, chapitre C-18.1, r.3)
- Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (RLRQ, chapitre C18.1, r.4)
- Règlement sur le visa (RLRQ, chapitre C-18.1, r.6)

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (RLRQ, chapitre C-51)

- Concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (RLRQ, chapitre C51, r.4)

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (RLRQ, chapitre C-57.02)

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (RLRQ, chapitre C62.1)

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1)

- Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (RLRQ, chapitre D-8.1, r.1)
- Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (RLRQ, chapitre D-8.1, r.2)
- Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (RLRQ, chapitre D-8.1, r.3)
- Règlement sur l'agrément des libraires (RLRQ, chapitre D-8.1, r.4)
- Règlement sur l'application de l'article 2 de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, chapitre D-8.1, r.5)

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17.1)

- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17.1, r.1)

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (RLRQ, chapitre M-42)

Loi sur les musées nationaux (RLRQ, chapitre M-44)

Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)

- Règlement sur la définition de ce qu'on entend par construction dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé (RLRQ, chapitre P-9.002, r.1)
- Règlement sur la recherche archéologique (RLRQ, chapitre P-9.002, r.2.1)
- Règlement sur le registre du patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002, r.4)

Loi sur la programmation éducative (RLRQ, chapitre P-30.1)

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (RLRQ, chapitre S-10.002)

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (RLRQ, chapitre S-11.03)

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (RLRQ, chapitre S-12.01)

- Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (RLRQ, chapitre S-12.01, r.1)

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (RLRQ, chapitre S-14.01)

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (RLRQ, chapitre S-32.01)

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (RLRQ, chapitre S-32.1)

ANNEXE V : QUELQUES JALONS DE L'ACTION DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS EN CULTURE

1836

Acte pour assurer à Sa Majesté la propriété du Musée d'histoire naturelle de Pierre Chasseur, pour l'avantage du public

1911

Loi concernant les exhibitions de vues animées

Loi pour favoriser le développement de l'art musical

1920

Création des bourses d'Europe

Création des Archives de la Province de Québec (devenues Archives nationales du Québec en 1970)

1933

Ouverture du Musée de la Province de Québec (ancêtre du Musée national des Beaux-arts du Québec créé en 2002)

1941

Création du Service de ciné-photographie du gouvernement provincial

1942

Loi instituant le Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec

1950

Loi concernant les publications et la morale publique

1952

Loi relative aux monuments, sites et objets historiques

1800 1910 1920 1930 1940 1950

1890

Ouverture officielle de l'École des arts et métiers de Québec

Acte donnant pouvoir aux corporations de cité, ville et village d'aider au maintien de bibliothèques publiques

1912

Loi créant le Bureau de censure des vues animées de la province de Québec

1922

Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique

Création de la Commission des monuments historiques (ancêtre du Conseil du patrimoine culturel instauré en 2012)

Création du prix David (ancêtre des Prix du Québec instaurés en 1977)

Loi créant les écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal

Loi concernant les musées de la Province

1937

Mise sur pied de l'Inventaire des œuvres d'art du Québec

1938

Loi sur le cinéma

1945

Création de la Centrale provinciale d'artisanat par l'Office provincial de l'Artisanat et de la Petite industrie

1959

Loi des bibliothèques publiques

1961
Loi instituant le ministère des Affaires culturelles du Québec

Création de l'Office de la langue française (devenu Office québécois de la langue française en 2002)

Établissement, à Trois-Rivières, des premières bibliothèques centrales de prêt (devenues les centres régionaux de services aux bibliothèques publiques)

Inauguration de la délégation du Québec à Paris

1962
Loi sur l'assurance-édition

1963
Loi des monuments historiques

Création de l'arrondissement historique du Vieux-Québec

1970
Création de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans

Loi du Grand Théâtre de Québec

1971
Admission du Québec comme gouvernement participant au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones (devenue Organisation internationale de la Francophonie en 2005)

1972
Loi sur les biens culturels

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal

1973
Création de l'arrondissement naturel de Percé

Création du programme d'aide aux médias communautaires

1974
Loi sur la langue officielle

1981
Création de l'arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay

Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre

1983
Loi sur le cinéma (création de la Régie du cinéma)

Loi sur les archives

Loi sur les musées nationaux

1984
Création du Musée de la civilisation

Première entente entre le ministère des Affaires culturelles et l'Institut culturel Avataq (Inuits)

1986
Première entente de distribution de films entre la ministre des Affaires culturelles du Québec et la Motion Picture Export Association of America et ses membres (Entente Valenti-Bacon)

1990
Instauration du premier crédit d'impôt culturel (pour la production cinématographique et télévisuelle)

1992
Nouvelle dénomination du ministère de la Culture

Première politique culturelle du Québec : *Notre culture, notre avenir*

1992
Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec

Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information

1994
Regroupement du ministère de la Culture et du ministère des Communications

Fonds de l'autoroute de l'information

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles fusionnant la Société générale des industries culturelles (SOGIC) et l'Institut québécois du cinéma

2000
Création de l'Observatoire de la culture et des communications

Politique muséale : *Vivre autrement... la ligne du temps*

2001
Fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et de la Grande bibliothèque du Québec

2003
Adoption d'une position officielle du Québec sur la diversité culturelle

Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle

2004
Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes : *Pour mieux vivre de l'art*

Création de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

2010
Lancement du Service québécois de traitement documentaire

2011
Agenda 21 de la culture

Création du Fonds Capital Culture Québec

2012
Loi sur le patrimoine culturel

2013
Plan d'action ministériel en archéologie

1960 1970 1980 1990 2000 2010

1964
Création des arrondissements historiques de Beauport, de Sillery et de Montréal

Loi de la Place des arts

Création du Musée d'art contemporain de Montréal

1965
Création de l'arrondissement historique de Charlesbourg

Loi sur l'agrément des libraires

1967
Loi instituant la Bibliothèque nationale du Québec

1968
Création de Radio-Québec (devenu Télé-Québec en 1996)

1969
Loi pour promouvoir la langue française au Québec

Loi des Archives nationales du Québec

1975
Création de l'arrondissement historique de La Prairie

Loi sur le cinéma (création de l'Institut québécois du cinéma)

1977
Charte de la langue française

1978
Loi constituant la Société québécoise de développement des industries culturelles (SODIC)

Création de l'arrondissement naturel de Mingan

1979
Création du Centre de conservation du Québec

Premières ententes de développement culturel, conclues avec les villes de Montréal et de Québec

1986
Première entente entre le ministère des Affaires culturelles et le gouvernement de la nation crie

1987
Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et création de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes

1988
Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs

Création de la Société générale des industries culturelles (SOGIC) par la fusion de la SODIC et de la Société générale du cinéma

1989
Première entente entre le ministère des Affaires culturelles et l'Institut culturel Tshakapesh (Innus)

Loi sur la bibliothèque nationale du Québec

1995
Mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux

1996
Politique de diffusion arts de la scène : *Remettre l'art au monde*

1997
Protocole d'entente entre le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation

1998
Loi constituant la Grande bibliothèque du Québec

Politique de la lecture et du livre : *Le temps de lire, un art de vivre*

2005
Création de Placements Culture (devenu Mécénat Placements Culture)

Approbation par l'Assemblée nationale du Québec de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par l'UNESCO en 2005

2006
Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications

Création du Fonds du patrimoine culturel québécois

2007
Plan québécois des infrastructures

2014
Stratégie culturelle numérique : *Pour occuper l'espace numérique*

Plan culturel numérique du Québec

Création du Fonds Avenir Mécénat Culture

2015
Plan d'action sur le livre : *Le livre, au cœur de la culture*

2016
Intégration du Secrétariat à la politique linguistique au ministère de la Culture et des Communications

2017
Plan gouvernemental de développement social et culturel autochtone

Plan d'action pour la musique

Intégration de la Régie du cinéma au ministère de la Culture et des Communications

Plan d'aide aux médias

Lancement de la stratégie numérique du Québec

NOTES

- 1 Voir l'annexe III pour situer ces événements dans leur contexte historique.
- 2 Pour plus de précisions sur le contexte de la démarche de développement durable du gouvernement du Québec, voir la *Stratégie gouvernementale de développement durable*, en ligne : [\[www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf\]](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf) et la *Loi sur le développement durable*, en ligne : [\[http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1\]](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1).
- 3 Cette déclaration a été déposée à l'Assemblée nationale le 19 octobre 2016 par le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française Luc Fortin.
- 4 ICCROM : Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels
ICOMOS : Conseil international des monuments et des sites
- 5 Ces lois sont : la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs* et la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.
- 6 Statistique Canada, *Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture 2016*, février 2018.
- 7 Voir l'annexe IV pour la liste des lois et règlements dont l'application relève de la ministre de la Culture et des Communications.
- 8 Les documents de consultation et les mémoires sont disponibles à l'adresse suivante : [\[https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5815\]](https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5815).
- 9 Les interventions peuvent être visionnées à l'adresse suivante : [\[https://www.youtube.com/MCCQuebec\]](https://www.youtube.com/MCCQuebec).
- 10 Cet historique a été rédigé avec la collaboration de Fernand Harvey et de Diane Saint-Pierre, tous deux membres du comité scientifique.
- 11 Aujourd'hui Bibliothèque et Archives nationales du Québec, le Conseil du patrimoine culturel du Québec et le Musée national des Beaux-Arts du Québec.
- 12 Une brochure sur l'Agenda 21 de la culture du Québec est disponible à l'adresse suivante : [\[https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/agenda21/A21C-Brochure-FR-2013.pdf\]](https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/agenda21/A21C-Brochure-FR-2013.pdf).
- 13 Le Plan culturel numérique du Québec est disponible à l'adresse suivante : [\[http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/\]](http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/).



